

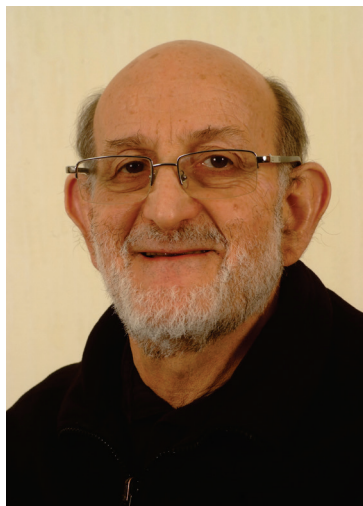
rapport

Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle

10 décembre 2015

Rapport présenté au nom de la commission Culture
et communication par **Jean-Paul RUEFF**

In memoriam



Jean-Paul Rueff est décédé dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 décembre.

Une semaine avant sa disparition, il présentait ce rapport devant l'assemblée plénière du Conseil économique, social et environnemental de la Région Ile-de-France, rapport suivi du projet d'avis voté à l'unanimité des membres du Ceser. Rien ne laissait présager le pire.

Jean-Paul Rueff faisait partie du Ceser de la Région Ile-de-France depuis une vingtaine d'années et il en était une voix écoutée. Notre ami prenait peu souvent la parole ; et quand il intervenait, ses propos, prononcés avec calme et mesure, étaient d'une grande pertinence. La fermeté de ses convictions n'altérait jamais la courtoisie de son expression.

Jean-Paul Rueff était un homme d'action, engagé dans le syndicalisme, au sein de la CFDT. Il était un homme d'action à la vocation bien précise : il était au service des plus faibles, des plus fragiles. Il était ce que l'on nomme, dans les institutions culturelles, une « personne relais » c'est-à-dire qu'il était habilité à accompagner, dans les lieux culturels, des groupes de personnes en situation de handicap ou relevant du champ social.

Le rapport qu'il nous laisse est intitulé : « *Favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle* ». Ce rapport, pour Jean-Paul, était beaucoup plus qu'un rapport : l'engagement d'une vie au service des autres et ce, par la culture.

Ce sont les femmes et les hommes qui font vivre les institutions. Jean-Paul Rueff a, du mieux qu'il a pu, apporté sa contribution pour faire entendre, aux côtés de l'instance politique et décisionnelle qu'est le Conseil régional d'Ile-de-France, la voix de la démocratie participative incarnée par le Conseil économique, social et environnemental.

Sa voix nous manquera mais nous ne l'oublierons pas.

Jean-Louis GIRODOT
Président du Ceser

Sommaire

Remerciements.....	7
Introduction	9
1. Droits culturels : une dynamique à renforcer.....	12
1.1 Une tentative d'état des lieux	12
1.1.1 Malgré cette lacune, quelques sources d'informations	12
1.1.2 Quelques enseignements tirés de ces sources d'informations	14
1.2 L'accès à la culture : généalogie d'un droit et textes de référence	16
1.3 Acteurs de la culture en Ile-de-France : du choix de nos interlocuteurs	17
2. Des choix assumés.....	19
2.1 Faire face au cumul de difficultés	19
2.1.1 Des dispositifs majeurs.....	19
2.1.2 Proposer des tarifs préférentiels.....	21
2.2 Impliquer les habitants	22
2.2.1 Introduction	22
2.2.2 Les associations	22
2.2.3 Les centres sociaux, municipaux en majorité dans les départements cités.....	24
2.2.4 Les villes	25
2.3 Renforcer l'autonomie des publics	26
2.3.1 Maîtriser la langue française	26
2.3.2 Des femmes actrices de leur vie	27
2.3.3 Découvrir son environnement, son territoire	28
2.3.4 Un fil rouge : la notion de citoyenneté	28
2.4 Territoires : pousser les murs	29
2.4.1 L'action de l'Etat dans les territoires de la région Ile-de-France	29
2.4.2 L'action territoriale de la Région Ile-de-France	30
2.4.3 Toujours plus près des publics : l'action des institutions culturelles	31
2.4.4 L'espace public, lieu culturel.....	32
2.5. L'enjeu de la jeunesse.....	33
2.5.1 Un constat partagé : tout se joue dans la jeunesse	33
2.5.2 Les institutions culturelles et la jeunesse	34
2.5.3 Du côté de la Région et des Départements	35
2.6 L'intergénérationnel - l'interculturel.....	40
2.6.1 Une politique inclusive à destination des seniors.....	40
2.6.2 La fête de quartier et de ville, motrice de la dynamique intergénérationnelle	41
3. De l'égal accès pour tous	42
3.1 Santé – Vieillesse : rompre l'isolement.....	42
3.2 La pénitencière : cap sur la réinsertion.....	43
3.3 Handicap : l'accessibilité universelle	45
3.4 Répondre à tous les types de handicap	48
3.4.1 Concernant les personnes en situation de handicap visuel	48
3.4.2 Concernant les personnes en situation de handicap auditif.....	49
3.4.3 Concernant les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique.....	49
3.5 Ressource, sensibilisation et formation : des passages clés	50
4. S'impliquer plus encore	51
4.1 Le sens d'une démarche	51
4.2. Sollicitations auprès de la Région	54
4.3 Sur quelques défis régionaux	56
Conclusion	59
Glossaire.....	61
Annexes	63

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement les personnes auditionnées des institutions culturelles, collectivités territoriales, associations et fondations d'entreprises qui nous ont accueillis et donné de leur temps.

Accès culture (Mme Priscilla DESBARRES, Chargée de communication)

Action handicap France (Mme Stéphanie XEUXET, Directrice)

Agir tous pour la dignité - Quart Monde (M. Richard GALICIER, Membre d'ATD - Quart Monde)

Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine (Mme Mélanie FEVEL, Mme Lucile DOUCHIN, Direction des publics)

Bibliothèque nationale de France (Mme Sylvie DREYFUS-ALPHANDERY, Chargée de mission pour la diversification des publics - Mme Carole ROUX-DEROZIER, Chargée de mission pour l'accueil des publics en situation de handicap)

Centre national du cinéma (Mme Anne COCHARD, Directrice de la création, des territoires et des publics)

Centre Pompidou (M. Denis BERTHOMIER, Directeur général - Mme Catherine GUILLOU, Directrice des publics)

Centres sociaux (Mme Céline HEITZMANN, Déléguée fédérale Seine-Saint-Denis - M. Yves CARON, Coordinateur socio-culturel Essonne)

Château de Versailles (M. Denis VERDIER MAGNEAU, Directeur du développement culturel - Mme Marie-Armelle HOYAU, Référente accessibilité-handicap)

Ciné-ma différence (Mme Catherine MORHANGE, Directrice)

Comédie française (M. Kim PHAM, Directeur général)

Conseil régional des jeunes (Mme Laurence VARON, Animatrice et coordinatrice du CRJ)

Conseil régional d'Ile-de-France (Mme Henriette ZOUGHEBI, Vice-présidente en charge des lycées et politiques éducatives - M. Julien DRAY, Vice-président en charge de la culture)

Coordination des fédérations et associations culturelles et de communication de la région Ile-de-France (M. Jacques GUENEE, Président COFACRIF - M. Michel BOURGUIGNON, Ligue de l'enseignement - M. Etienne GRUSS, Fédération sportive et culturelle de France - M. Jacques BUSNEL, Chorale à cœur joie)

Cultures du cœur (M. Elie LE PORT, Président Cultures du cœur 95 - Mme Florence GUILLET, Chargée de développement Cultures du cœur 95 - Mme Nadine NAFRERE, Chargée de développement Cultures du cœur 93 - Mme Lydie BIMONT, Chargée de développement Cultures du cœur 94)

Direction interrégionale des services pénitentiaires (M. Julien MARECHAL, Responsable des actions culturelles de la région pénitentiaire Ile-de-France)

Direction régionale des affaires culturelles (Mme Véronique CHATENAY-DOLTO, Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France)

Emmaüs (Mme Hélène THOULUC, Chargée de mission culture - Mme Brigitte RIGAL, Directrice adjointe du territoire n° 2 - M. Laurent FAIBRE, Chef de service du centre Louvel-Tessier)

Fondation EDF (M. Nils PEDERSEN, Responsable de la veille, du développement et de l'évaluation)

Fondation RATP (Mme Sylviane DELMAS, Membre du Ceser)

Groupe up (M. Stéphane LEFEBVRE - Responsable développement des offres solutions vie citoyenne)

La Ferme du buisson (Mme Elisabeth PELON, Secrétaire générale)

Musée du Louvre (Mme Cathy LOSSON, Chef du service démocratisation culturelle et action territoriale)

Les Toiles enchantées (Mme Gisèle TSOBANI, Fondatrice et Directrice générale)

Maison d'arrêt de Fresnes (M. Romain DUTTER, Coordinateur culturel du centre pénitentiaire de Fresnes)

Musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Mme Alexia FABRE, Directrice - Conservatrice en chef - Mme Stéphanie AIRAUD, Responsable des publics et de l'action culturelle - M. Luc PELLETIER, Référent accessibilité et publics du champ social)

Musée du quai Branly (M. Franck MOULAI, Responsable du service du développement des publics et de la vente - Mme Lucie AERTS, Chargée de développement des publics, interlocutrice pour le champ social - Mme Charlotte FESNEAU, Responsable du service de la médiation et de l'accueil - Mme Clémence GROS, Chargée de la coordination de la politique d'accessibilité)

Musée Carnavalet (M. Frédéric ROUSSEL, Documentaliste en charge des projets en lien avec le champ social)

Musée de l'histoire de l'immigration (Mme Hélène ORAIN, Directrice générale de la Cité nationale de l'histoire et de l'immigration)

Musée d'Orsay (M. Alain LOMBARD, Administrateur général)

Musée du Petit Palais (Mme Fabienne COUSIN, Responsable du service éducatif et culturel)

Musique et situation de handicap (Mme Magali VIALLEFOND, Présidente - Mme Delya KONOPNICKI-OMBADE, Administratrice en charge des stages et de la communication)

Parc de la Villette (Mme Anne COURCON, Chef du service des publics et de la médiation - M. Nicolas WAGNER, Chargé d'actions culturelles)

Odéon théâtre de l'Europe (Mme Armelle STEPIEN, Service de développement des publics)

Opéra de Massy (M. Philippe BELLOT, Administrateur général)

Paris musées (Mme Margot BRETHERZ, Chargée de développement des publics)

Philharmonie (M. Laurent BAYLE, Président - Mme Anne HERMAN, Directrice des relations avec le public - Mme Audrey OUAKI, Attachée des relations avec le public en charge des actions culturelles, éducatives et sociales - Mme Bénédicte CAPELLE-PERCEVAL, Chargée des publics en situation de handicap et de l'accessibilité - Mme Marie-Hélène SERRA, Directrice de la pédagogie et de la documentation musicale)

Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis (Mme Anne-Laure PEREZ, en charge des relations avec les publics)

Réseau Ile-de-France musiques actuelles (M. Franck MICHAUT, Directeur de la Maison des réseaux artistiques et culturels)

Retour d'image (Mme Diane MAROGER, Présidente - Mme Béatrice ZUCCARELLI, Coordinatrice)

Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité, Vivre ensemble (Mme Marie-Laure LAS VERGNAS, Coordinatrice)

Réunion des musées nationaux - Grand palais (Mme Sara PAUBEL, Chargée de médiation publics empêchés, publics éloignés - Mme Stéphanie MERRAN, Chargée de projets culturels publics empêchés, publics éloignés)

Secours catholique (M. François PAGET, Délégué diocésain)

Secours populaire (Mme Brigitte BERLAN, Présidente régionale)

Service pénitentiaire et de probation du Val-de-Marne (M. Claude CHARAMATHIEU, Directeur fonctionnel du service pénitentiaire insertion et probation du Val-de-Marne)

Théâtre des quartiers d'Ivry (Mme Géraldine MORIER-GENOUD, Secrétaire générale - M. Jean-Baptiste MORENO, Responsable des relations avec les publics auprès du Studio Casanova)

Théâtre de Sartrouville et des Yvelines (Mme Dolly CHOUEIRI, Responsable des relations avec le public)

Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Mme Danielle DEPAUX, Référente culture, loisirs et tourisme)

Universcience (Mme Marie-Laure LAS VERGNAS, Déléguée à la qualité d'usage et à l'accessibilité)

Ville de Garges-lès-Gonesse (M. David JANELA, Directeur de l'action culturelle)

Ville de Grigny (M. Philippe RIO, Maire)

Ville de Montreuil (M. Denis VEMCLEFS, Directeur du développement culturel)

Ville de Paris (Mme Frédérique GERARDIN, Conseillère culture au cabinet de Mme la Maire de Paris - Mme Elie E-SILVA, Conseillère au cabinet de M. le Premier adjoint à la Maire de Paris - Mme Marie-Laure CHEREL, Responsable des publics auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris - M. Nicolas MOULIN, Cabinet de Pauline VERON, Adjointe à la Maire de Paris)

Ville de Versailles (M. Jean-Marie GUINEBERT, Directeur des affaires culturelles)

104 (M. Jean BOURBON - Directeur des publics)

Introduction

Il n'est pas aisé de définir les notions de « culture », d'« offre culturelle » et de « pratiques culturelles ». Dans notre esprit, offres et pratiques culturelles sont deux versants complémentaires : d'un côté la fréquentation d'équipements culturels, de l'autre un ensemble de pratiques personnelles, isolées ou collectives, en lien avec une activité strictement culturelle ou mitoyenne entre le culturel et les loisirs comme la lecture ou l'écoute des médias. Ces dernières années, l'arrivée des technologies numériques a beaucoup modifié le paysage culturel. Le développement d'internet, des ordinateurs et de multiples supports numériques a transformé l'approche culturelle d'un très grand nombre de personnes.

La richesse culturelle francilienne

En matière d'offre culturelle, l'Ile-de-France est une région particulièrement bien dotée, voire une région enviée. Et si chaque année un nombre croissant de touristes viennent visiter Paris et l'Ile-de-France, première destination touristique mondiale avec 47 millions de visiteurs en 2014, c'est en large part pour l'abondance et la qualité de son offre culturelle. Dans le monde entier, l'Ile-de-France est reconnue pour avoir vu naître des tendances majeures de l'histoire de l'art que ce soit en littérature, philosophie, peinture, sculpture, cinéma, métiers d'art, design, etc. Des lieux symboliques, témoignages de l'histoire, de la présence artistique, de la créativité, de l'innovation marquent l'identification de l'Ile-de-France à la culture. D'ailleurs si l'on prend les lieux français à entrées payantes identifiés comme culturels, l'Ile-de-France et particulièrement Paris (chiffres 2014) trône les premières places au niveau national : le Musée du Louvre avec 9,3 millions de visiteurs, le Domaine de Versailles 7,7 millions, la Tour Eiffel avec 7,1 millions, le Muséum d'histoire naturelle 3,6 millions, le Musée d'Orsay 3,48 millions, le Centre Pompidou avec 3,45 millions, la Cité des sciences et de l'industrie avec 2,7 millions, etc.

Mais, bien entendu, la présence de l'offre culturelle en région capitale ne saurait se limiter à ses lieux de prestige : elle s'étend bien au-delà. Et si les lieux de renommée internationale sont largement concentrés dans la capitale, l'Ile-de-France est aussi un réseau puissant tourné vers des équipements et une diffusion culturelle de proximité. Le dynamisme culturel francilien repose donc aussi sur un nombre considérable d'initiatives de collectivités territoriales, d'associations, d'institutions et de collectifs, tant publics que privés, créateurs et producteurs d'événements liés aux territoires rapprochant les Franciliens de l'offre culturelle et les incitant même parfois – mais pas assez cependant – à être directement acteurs de la vie culturelle.

Le conseiller d'Etat, M. Daniel JANICOT, dans son rapport *La dimension culturelle du Grand Paris* commandé par Monsieur le Président de la République et rendu public le 9 février 2012 pouvait ainsi écrire : « s'agissant du cœur de l'offre culturelle (musées, patrimoine, salles de spectacle), il n'y a pas d'un côté un Paris richement équipé et une banlieue sans ressources culturelles. La banlieue dispose presque du double de l'offre de musées et sites patrimoniaux (381 établissements contre 165 à Paris) et d'une offre de salles de spectacles assez supérieure en nombre (553 salles contre 470)... . Il n'est pas surprenant de constater que la banlieue regroupe davantage de bibliothèques (960) et de cinémas (220) que Paris (respectivement 61 et 119). L'attention prêtée aux équipements culturels de proximité a porté ses fruits. La banlieue a cherché à compenser son éloignement par la multiplication d'une offre très localisée, plus facile à financer et répondant par ailleurs aux ambitions de démocratisation culturelle ». Et d'ajouter : « la mixité des usages et des activités compte aussi comme une nouvelle culture de l'aménagement de l'espace d'aujourd'hui car elle est considérée comme un facteur d'intégration, de cohésion sociale

et comme un levier positif pour générer des rencontres aléatoires, un dynamisme de quartier, les « hasards heureux » dont se nourrissent la création et la créativité ».

Et puis, la forte tradition de terre d'asile de l'Île-de-France en fait une terre de diversité. Un atout culturel incomparable. D'où un foisonnement d'initiatives culturelles mêlant réalités de toutes origines. Au point d'avoir été le havre de paix pour nombre d'artistes étrangers souvent contraints à l'exil pour des raisons économiques ou politiques. Ce brassage de cultures s'est révélé être un atout majeur qui n'a cessé de renforcer une diversité culturelle témoignant d'une capacité d'accueil et de tolérance.

Des inégalités dans l'accès à l'offre culturelle

Ce contexte francilien devrait être une opportunité favorable à l'accès de l'ensemble des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle. Or le constat est fait que si l'Île-de-France abonde en offre culturelle, elle est aussi parallèlement un territoire très inégalitaire. Les obstacles à l'accès de tous aux différentes formes d'offre culturelle sont nombreux. Il y a d'abord le regard porté apparentant l'accès à la culture à un accès réservé à une élite intellectuelle et sociale. Ainsi une part importante de la population, pour reprendre une expression de la charte du collectif « Vivre ensemble », « ne s'autorise pas » à répondre à une offre culturelle considérant « que cela n'est pas pour elle ». Bien entendu, les aspects financiers constituent eux aussi un frein dans la région française où les écarts de revenus sont les plus importants et où chômage et précarité ne cessent de gagner du terrain. Les inégalités territoriales pèsent aussi d'un poids fort. L'implantation territoriale très inégalitaire des lieux culturels, notamment les plus prestigieux, ainsi que des dessertes en transports publics insuffisantes constituent également des obstacles supplémentaires. A cela se rajoute toute une série de raisons liées à des réalités personnelles telles l'éducation, le niveau social, les choix générationnels qui pèsent fortement en la matière ou encore des situations d'empêchement. Si toutes ces raisons peuvent se retrouver ailleurs, elles sont clairement amplifiées en Île-de-France du fait d'inégalités sociales, culturelles et territoriales accentuées.

Le choix de mettre en avant les « bonnes pratiques »

Pour tenter de remédier à ces situations, des initiatives – au demeurant fort nombreuses – existent. Elles viennent de l'État, de collectivités territoriales (Région, départements, agglomérations, communes), du réseau associatif et de partenaires. Nous avons souhaité mettre en avant ces bonnes pratiques, tout en sachant que pour remarquables qu'elles soient, elles sont d'évidence trop souvent limitées en nombre comme en ampleur par manque de moyens financiers, matériels et humains et que trop de Franciliennes et Franciliens restent à ce jour, en totalité ou en partie, exclus de toute offre culturelle.

Il n'est pas possible, en l'espace d'un rapport, d'être exhaustif quant aux réalisations visant à favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle en Île-de-France.

Nous avons donc procédé à partir de choix forcément incomplets, en essayant de refléter au mieux la réalité. Nous l'avons fait sur l'ensemble du territoire francilien et en allant à la rencontre des multiples intervenants en ce domaine : État, collectivités territoriales de tous niveaux, institutions culturelles, réseaux associatifs, sociaux, humanitaires et culturels, partenaires, etc. D'une part, nous sommes allés au-devant d'interlocuteurs dont nous savions qu'ils étaient actifs et créateurs sur le sujet que nous avons à traiter. De ce fait, notre rapport s'il représente ce qui se fait sur le terrain, n'est toutefois pas la représentation de l'ensemble de la réalité puisque concentré uniquement sur ce qui se réalise.

D'autre part, le champ de notre étude couvrant l'Ile-de-France, nous avons privilégié des réseaux à dimension régionale ce qui n'exclut nullement des références à des acteurs plus locaux. Bien évidemment, d'autres initiatives que celles que nous présentons, en direction du handicap et du champ social, existent quotidiennement et mériteraient elles aussi d'être découvertes.

Un rapport, pour quel objectif ?

Le but de ce rapport est donc tout à la fois d'attirer l'attention sur des actions ciblées qui montrent la diversité d'actions menées mais aussi d'inciter à la curiosité et que chacun puisse ensuite découvrir d'autres initiatives notamment celles qui sont prises dans sa proximité. Nous avons également fait le choix d'être au cœur de l'actualité : c'est pourquoi la majorité des actions citées dans le présent rapport sont des initiatives récentes qui datent pour l'essentiel de 2014 et 2015 et sont souvent en cours de réalisation.

Pour disposer du plus grand nombre d'interlocuteurs, nous avons établi des contacts avec eux sous plusieurs formes : par des auditions devant l'ensemble de la commission ; par des auditions devant une délégation restreinte de la commission ; par une sollicitation au moyen d'un questionnaire et par une communication téléphonique.

La réflexion proposée dans notre rapport peut apparaître segmentée autour de situations multiples (personnes en situation de précarité économique, d'empêchement, de handicap, en fonction de réalités culturelles ou générationnelles) : cela est avant tout le fruit des politiques mises en place qui procèdent par approches spécifiques. Ainsi, existe-t-il des conventions culture et handicap, culture et santé, culture et justice, ou encore des textes liés à la politique de la ville, aux zones rurales, vers les jeunes ou à l'inverse vers les personnes âgées. Tout en sachant que les frontières entre ces différents segments sont poreuses et que très souvent les publics éloignés de la culture appartiennent à plusieurs d'entre eux.

Si une telle segmentation est une étape nécessaire, elle ne saurait pour autant être une fin en soi, l'objectif étant d'aboutir à une véritable mixité qu'elle soit culturelle, générationnelle, territoriale, entre personnes valides ou handicapées liant culture dite savante et culture populaire.

1. Droits culturels : une dynamique à renforcer

1.1 Une tentative d'état des lieux

Trouver une note de synthèse actualisée essayant de déterminer les spécificités franciliennes en matière de pratiques culturelles s'avère complexe. En fait, il n'existe pas de document récent traitant des pratiques culturelles des Francilien(ne)s. Une lacune importante constatée à la fois par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) lors de son audition et par l'Observatoire des pratiques culturelles (organisme national situé à Grenoble) qui souligne clairement ce manque.

Connaître les pratiques culturelles des Franciliens apparaît d'une grande difficulté. Contrairement à certaines régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur – Rhône-Alpes – Bretagne), l'Ile-de-France n'a pas d'observatoire sur ce sujet et nous sommes confrontés à un éparpillement de données. Il existe des éléments épars au niveau de l'Etat, de collectivités territoriales comme Paris, de grands organismes d'Etat (le Musée du Louvre, le Musée du quai Branly, le Musée d'Orsay, etc) portant sur des données spécialisées mais il n'y a pas de données globales. Nous sommes donc face à une relative méconnaissance des pratiques culturelles en Ile-de-France. Concernant la région Ile-de-France, s'il n'existe pas d'étude sociologique, certains enseignements peuvent être tirés à partir d'éclairages fragmentaires valables surtout pour Paris et sa petite couronne. On sait par exemple que par rapport à la pratique nationale, la fréquentation culturelle y est plus forte, en lien avec une réalité humaine plus diplômée, plus aisée, plus célibataire, plus jeune. Plus précisément, il existe une culture propre à Paris de sorties et de convivialité ainsi que le relève la DRAC.

Outre cette absence de données franciliennes, un autre élément, au plan national, fait défaut : il s'agit du suivi longitudinal des pratiques culturelles au niveau national, publié par le ministère de la Culture et de la communication, dont la dernière enquête date de 2007. Selon son auteur M. Olivier DONNAT, il est désormais nécessaire de la reprendre sans tarder pour analyser les effets d'évolutions intervenues depuis près d'une dizaine d'années (impact grandissant des nouvelles technologies, changement des modes d'accès à la culture, évolutions sociétales et des goûts culturels, etc.).

1.1.1 Malgré cette lacune, quelques sources d'informations

Pour appréhender les spécificités franciliennes, nous avons donc eu recours à deux sources d'informations disponibles, l'une régionale, l'autre nationale ; la première date un peu avec la note rapide *Les Franciliens et la culture* de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU) publiée en 2006 et *La Lettre du Préfet de la Région Ile-de-France* publiée en novembre 2010 ; la deuxième avec les documents *Les chiffres clés 2014 et 2015 de la culture* publiés par le ministère de la Culture et de la communication dans lequel sont reprises quelques spécificités franciliennes ou parisiennes.

La lettre du Préfet de Région Ile-de-France de novembre 2010 fait ainsi le constat d'inégalités territoriales : « l'offre culturelle d'Ile-de-France reste très concentrée à Paris et en petite couronne. Elle est nettement moins présente dans certaines grandes agglomérations de la région parisienne. L'accès à la culture et aux pratiques artistiques et culturelles n'est pas aussi homogène qu'on pourrait le souhaiter sur l'ensemble du territoire francilien : de nombreuses personnes s'en trouvent encore aujourd'hui trop éloignées, pour des raisons économiques, sociales, familiales, de santé ou géographiques. C'est pourquoi l'action de l'Etat en Ile-de-France dans le domaine de la

culture vise notamment à accompagner et soutenir des projets développés en faveur de tous les publics, en particulier les jeunes sur le temps scolaire et hors scolaire, les personnes handicapées, les publics des établissements pénitentiaires et hospitaliers et les populations des territoires définis comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville ».

La note rapide de l'IAU *Les Franciliens et la culture* fait un constat identique à celui de la DRAC exposé plus haut : le profil sociodémographique du Francilien face à la culture y est ainsi décrit comme « plus parisien que francilien, citadin, plutôt jeune, diplômé et bien rémunéré ». Une information supplémentaire y est apportée sur les spectacles vivants pour lesquels une comparaison entre Paris et la Province a été réalisée. Elle atteste d'une pratique francilienne plus active mais avec des décalages d'importance très diverse selon les types de spectacle : théâtre (27 % en Ile-de-France contre 15 % en province), concert (26 % contre 25 %), spectacle comique ou comédie musicale (19 % contre 13 %), danse (14 % contre 12 %), cirque (11 % contre 9 %), son et lumière (10 % contre 9 %) opéra opérette (7 % contre 4 %). La seule tendance inverse qui apparaît concerne les festivals (11 % pour la province contre 8 % en Ile-de-France).

S'agissant de la fréquentation des musées, un constat récent montre le poids francilien dans l'ensemble national : « la géographie de la fréquentation des musées montre des régions dont cette fréquentation a presque progressé partout entre 2008 et 2012 avec une hausse moyenne de 20 %. Pour autant le déséquilibre entre la région Ile-de-France et le reste du pays est quasi stable même si la région de la capitale représente à elle seule 60 % de la fréquentation nationale ». *L'Ami de musée*, bulletin de la Fédération française des sociétés d'amis de musées – N° 46 printemps 2014.

Au regard des éléments qui constituent des freins pour accéder à la culture, l'Ile-de-France présente de fortes caractéristiques : en premier lieu, la pauvreté y tient une place importante. Région française aux plus gros écarts de revenus, l'Ile-de-France est aussi celle qui comprend la géographie de la pauvreté la plus marquée. On y trouve notamment le département métropolitain le plus pauvre – la Seine-Saint-Denis – et sept des dix villes françaises les plus pauvres parmi les deux cents plus grandes, sur la base du revenu médian annuel par habitant en 2010 - Observatoire des inégalités.

En outre, par tradition terre d'asile, la région capitale est celle qui accueille de ce fait la plus grande part de population immigrée : environ 40 % de la population immigrée en France séjourne en Ile-de-France. Cela est, en terme de diversité culturelle, une richesse, mais la question de la « barrière » linguistique se pose avec force pour nombre d'entre eux.

Il est essentiel de mesurer la place des Régions dans la prise en charge de la culture, compétence partagée entre différents niveaux de collectivités territoriales.

Jean-Pierre SAEZ, Directeur de l'Observatoire des politiques culturelles, pouvait ainsi faire le constat suivant lors des Assises nationales « Culture et Régions », en janvier 2012 : « dans les années 1980-1990, on a pu considérer que la culture était, à quelques exceptions près, une composante marginale de l'action des Régions. Cette vision n'est plus conforme à la réalité. Au demeurant, l'effort culturel des Régions a été croissant dès leur émergence en tant que collectivités territoriales à partir de 1986. Entre 1990 et 2009, il apparaît que les Régions ont multiplié leur budget culturel par 3,5 alors que l'inflation sur la même période a été d'environ 40 %. En termes de rythme, cet effort a connu un coup d'accélérateur à partir de 1998, accentué à partir de 2004. De 2004 à 2009, les Régions ont accru leur contribution à la culture de 11 % par an en moyenne. Dans cette période, c'est la collectivité territoriale qui a le plus progressé en termes budgétaires. On peut cependant remarquer que les nouvelles intercommunalités, dans un ordre certes dispersé, se sont fait une place conséquente dans l'accompagnement de l'action publique

territoriale au cours de la même période. Entre 2002 et 2006, elles ont en effet triplé les moyens affectés à la culture. Une dynamique qui s'est poursuivie depuis ».

Le ministère de la Culture et de la communication (Département des études, de la prospective et des statistiques) fait, en 2015, le bilan suivant sur les collectivités territoriales : « en 2010, les dépenses de collectivités territoriales (régions, départements, communes de plus de 10 000 habitants et leurs groupements, DOM compris) se sont élevées à 7,6 milliards d'euros soit 118 euros par habitant. Les communes et leurs groupements assument près des trois-quarts (73 %), les départements 18 % et les régions 9 %. Par rapport à la dernière enquête de 2006, les dépenses territoriales ont progressé de près de 10 %, soit + 2,3 % par an en France métropolitaine. Le document contient des chapitres consacrés respectivement aux différentes collectivités. Pour les départements et régions figure une cartographie mais pas de tableaux comparatifs de chiffres. La cartographie des régions laisse apparaître une région Ile-de-France en deçà de la moyenne des autres régions ».

Le ministère de la Culture et de la communication, dans une note de 2010 sur la fréquentation des établissements publics sous sa tutelle, mesure ainsi la répartition entre entrées payantes et entrées gratuites en 2009 : « *les entrées payantes représentent plus des deux tiers (68 %) de la fréquentation totale des établissements. Pour les six établissements de spectacle, la part des entrées payantes est toujours supérieure à 85 % de la fréquentation totale. La gratuité peut concerner des publics spécifiques : moins de 18 ans, ressortissants de l'UE âgés de 18 à 25 ans, les enseignants en activité, les personnes handicapées ou autres catégories spécifiques. Elle peut aussi s'appliquer pour l'ensemble de l'établissement ou seulement à un type de visite, comme les collections permanentes dans un musée par exemple. Elle peut enfin s'appliquer à tous les publics certains jours : le premier dimanche de chaque mois ou lors d'évènements exceptionnels comme les Journées du patrimoine ou la Nuit des musées. Ces mesures ne sont pas identiques pour l'ensemble des établissements, elles relèvent soit de dispositifs nationaux soit de leur propre politique d'incitation à la fréquentation* ».

Le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), dans son étude-bilan de l'année 2011 publiée en juin 2012 sur la visite des musées, des expositions et des monuments indique que près de six Français sur dix se sont rendus sur un lieu de patrimoine et de culture en cette année 2011 : monuments religieux (37 %) ; châteaux, villes ou pays d'art (32 %) ; architecture contemporaine (14 %) ; sites archéologiques (12 %) ; maisons de personnes illustres (11 %) ; sites industriels (10 %) ; lieux mémoriaux (10 %). Le capital culturel s'avère être discriminant avec 84 % de visiteurs ayant un niveau d'études baccalauréat + 3 années universitaires contre 57 % en moyenne. L'âge est aussi un indicateur avec une présence importante des jeunes seniors (60 à 69 ans) ; toutefois, l'architecture contemporaine et les sites industriels séduisent plutôt les jeunes publics.

1.1.2 Quelques enseignements tirés de ces sources d'informations

Le constat peut être fait que la visite des lieux de patrimoine s'insère dans le cadre d'une vie sociale, culturelle et sportive plus foisonnante qu'en moyenne. Ainsi, les visiteurs des lieux de patrimoine fréquentent fortement les théâtres ou lieux de concerts (62 %), le cinéma (65 %), partent en vacances (73 %), pratiquent régulièrement un sport (66 %).

Les visiteurs des musées et d'expositions sont, dans l'ensemble, proportionnellement moins nombreux que ceux des monuments et autres lieux patrimoniaux : 23 % ont visité un musée ou une exposition de beaux-arts, 15 % se sont orientés vers l'art moderne ou contemporain, 13 %

sont allés vers des musées ou expositions de photographie, d'histoire, d'archéologie ou de préhistoire, 9 % vers l'architecture, le design, les arts décoratifs. Au total, 35 % ont visité une exposition ou un musée au cours de l'année. Les visites de musées et expositions concernent des publics différents de celles des monuments : le taux des visiteurs est six fois plus élevé chez les titulaires d'une licence ou d'un diplôme supérieur que chez les non-diplômés. 67 % des cadres et professions intellectuellement supérieures, 54 % des hauts revenus se sont rendus dans un musée en 2011, contre 28 % de bas revenus et 20 % d'ouvriers. Les jeunes seniors montrent une nouvelle fois leur dynamisme, 46 % ayant visité un musée ou une exposition. On constate une surreprésentation des habitants de l'agglomération parisienne parmi les visiteurs (45 % des Parisiens disent avoir visité un musée ou une exposition dans l'année). Cette appétence pourrait être mise sur le compte de la grande variété de l'offre culturelle dans la capitale. En fait, elle reflète plutôt la composition sociale de la région parisienne. Signalons plus particulièrement le goût des étudiants pour les musées et expositions de beaux-arts (31 %) et d'art moderne et contemporain (25 %).

En définitive, c'est le niveau de diplôme qui se révèle le facteur le plus déterminant de la visite d'une exposition ou d'un musée : les personnes titulaires d'un diplôme supérieur ou équivalent d'une licence ont vingt fois plus de chance de se rendre dans un musée ou une exposition que les personnes non-diplômées.

Le niveau de revenu joue aussi, mais dans une moindre mesure. Les écarts de probabilité entre le bas et le haut de l'échelle des revenus varient tout de même du simple au double. L'effet « âge » est confirmé : les sexagénaires ont environ deux fois plus de chances de se rendre dans un musée ou une exposition que leurs cadets ou que leurs aînés.

En revanche, la taille de l'agglomération n'apparaît pas, en soi, comme un facteur discriminant. En d'autres termes, si les Parisiens se rendent plus souvent au musée ou à une exposition, cela tiendrait moins à l'abondance de l'offre culturelle dans la capitale qu'aux niveaux de diplôme et de revenus plus élevés de ceux-ci. Il apparaît également que les femmes ont 20 % de chances supplémentaires que les hommes de visiter un musée ou une exposition.

La lecture du document du ministère de la Culture et de la communication, « chiffres clés de la culture 2014 » apporte de nombreux éléments concernant les pratiques culturelles. On peut y lire, entre autres, les données suivantes : les dépenses des ménages pour la culture connaissent un recul régulier depuis dix ans. La part de la dépense des ménages consacrée aux biens et services culturels dans leur consommation totale a été de 2 % en 2012 alors que pendant vingt ans elle était autour de 2,4 %.

On y apprend également qu'en trente-cinq ans, la consommation audiovisuelle a régulièrement progressé. Ainsi, le temps passé à regarder la télévision a augmenté de cinq heures par semaine dans ce laps de temps.

L'écoute de la musique s'est à la fois démocratisée et généralisée. Les Français sont quatre fois plus nombreux qu'en 1973 à écouter quotidiennement de la musique.

La lecture régulière d'imprimés est à l'inverse : si 55 % des Français lisaient quotidiennement la presse en 1973, ils sont moins de 30 % en 2008. La lecture connaît elle aussi une baisse sensible. Si la part des Français ayant lu au moins un livre dans l'année reste égale, les lecteurs de 2008 lisent en moyenne cinq livres de moins par an que ceux de 1973 et la part des grands lecteurs (vingt livres au moins par an) est presque divisée par deux sur cette période.

Quelques caractéristiques saillantes apparaissent comme la fréquentation accrue des équipements culturels, le développement des pratiques artistiques en amateur ou l'émergence de nouvelles pratiques numériques (67 % des Français métropolitains utilisent internet pour envoyer des messages en 2012 contre 45 % en 2007).

Enfin, les pratiques culturelles sont marquées par une certaine féminisation (les femmes sont plus grandes lectrices, fréquentent plus les bibliothèques, les concerts de musique classique, les musées, expositions et théâtres), par un vieillissement des publics et une permanence des disparités sociales.

1.2 L'accès à la culture : généalogie d'un droit et textes de référence

Même si cela est peu su, un droit universel à la culture est reconnu que ce soit au plan international ou national. Nous en rappelons ici quelques une des grandes étapes :

- Le Préambule de la Constitution de 1946 confère au droit à la culture une valeur constitutionnelle : « la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture » ;
- La Déclaration universelle des Droits de l'homme et du citoyen de 1948 ;
- Le décret créant en 1959 un ministère de la Culture précise : « le ministère chargé des affaires culturelles a pour mission de rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français » ;
- La loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, indique : « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. Ils peuvent mettre en œuvre des programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques et culturelles » ;
- En 2007, est publié un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur l'accès à la culture des plus défavorisés. On peut y lire : « si la pratique culturelle peut aider à maintenir ou à retrouver du lien social, elle peut contribuer à retrouver liberté, dignité, fierté et confiance. Elle est aussi un vecteur majeur de progrès et de cohésion sociale... . L'effet bénéfique des actions menées pour donner accès à la culture aux personnes qui en sont éloignées, ne se prête pas à une mesure scientifique mais s'apprécie au travers des témoignages recueillis par ceux qui les accompagnent dans cette démarche » ;
- Sur le plan international plusieurs textes appellent à la reconnaissance des droits culturels dont la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 ;
- L'expression de l'égalité dans la participation à la vie culturelle est exprimée dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme et du citoyen de 1948 et la Déclaration de Fribourg de 2007. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels du Conseil économique et social des Nations Unies fait la liste des groupes de personnes vulnérables nécessitant une protection spécifique afin d'exercer pleinement leur droit de participer à la vie culturelle.

- En 2001, la Conférence générale de l'UNESCO adopte une Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Elle indique, entre autres : « les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme qui sont universels, indissociables et interdépendants... . Toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle... . Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'inclusion et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix... . La diversité culturelle élargit les possibilités de choix offertes à chacun ; elle est l'une des sources du développement, entendu non seulement en termes de croissance économique, mais aussi comme moyen d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle satisfaisante » ;
- En 2004, un agenda 21 de la culture est lancé à l'initiative de la commission culture de « cités et gouvernements locaux unis » qui pose les bases d'un engagement de villes et de gouvernements locaux du monde entier en faveur du développement culturel ;
- En 2007, la Déclaration de Fribourg rappelle que les droits de l'homme sont universels, indivisibles et interdépendants et que les droits culturels sont à l'égal des autres droits de l'homme, une expression et une exigence de la dignité humaine. Elle exprime entre autres qu'au-delà des droits revendiqués principalement dans le contexte des droits des minorités et des peuples autochtones, il est essentiel de les garantir de façon universelle et notamment pour les plus démunis.

Au-delà de ceux consacrés exclusivement à la culture, différents textes ont un impact direct sur la problématique de l'accès à la culture :

- La loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat ;
- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi prévoit entre autres l'obligation d'accessibilité dans les établissements accueillant du public aux personnes en situation de handicap ;
- La loi du 21 février 2014 sur la ville et la cohésion urbaine qui souligne que « la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques ».

1.3 Acteurs de la culture en Ile-de-France : du choix de nos interlocuteurs

Il n'est pas possible d'être exhaustif sur une problématique aussi vaste que celle traitée par le présent rapport ; le choix d'une grande diversité de nos interlocuteurs a cependant été fait avec, pour la dimension régionale, une priorité donnée aux réseaux régionaux et, parfois, leurs déclinaisons départementales voire communales ou supra communales.

Ne sont mentionnés dans le présent rapport que les interlocuteurs auditionnés par l'ensemble de la commission Culture et communication ou par une délégation de la commission ; mention est faite également des interlocuteurs qui se sont manifestés en répondant à un questionnaire adressé par nos soins. Enfin, certains autres apports recueillis par des contacts téléphoniques sont intégrés dans le corps du rapport.

Nous avons opté pour quatre types d'interlocuteurs : les collectivités territoriales, les institutions culturelles, les associations, les entreprises et leur environnement.

- Concernant les interlocuteurs territoriaux, ont été entendus les représentants de l'Etat en région Ile-de-France, en l'occurrence la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ainsi qu'une déclinaison des services pénitentiaires franciliens avec la structure régionale (DISP), celle du département du Val-de-Marne (SPIP) ainsi que l'établissement de Fresnes.

Pour ce qui est des collectivités territoriales, le Conseil régional d'Ile-de-France a évidemment été auditionné ; nous avons ajouté des collectivités territoriales : en l'occurrence des villes, qui sont le principal niveau de collectivités (sous forme de villes ou d'agglomérations) intervenant dans le financement de la culture. Nous avons opté pour des villes très diverses en termes de nombre d'habitants, de moyens financiers, d'orientations budgétaires et sociales, de gouvernance et couvrant en outre des départements différents répartis sur les trois couronnes franciliennes.

- S'agissant des institutions et organismes culturels, nous avons choisi la plus grande diversité possible que ce soit en termes de taille d'établissements, d'implantation géographique, de nature de la proposition culturelle, en recherchant le meilleur équilibre entre musées, lieux patrimoniaux et les diverses disciplines de spectacle vivant et en intégrant également le fait que de plus en plus de lieux sont désormais pluridisciplinaires.

- Une part importante a également été consacrée au monde associatif dont les réseaux franciliens entrent de plus en plus dans le processus des personnes relais tant pour le volet handicap que pour celui du champ social. Cela nous a amené à rencontrer une large palette de structures au travers de réseaux humanitaires, caritatifs ou encore de l'éducation populaire.

Le Ceser s'est également nourri d'informations recueillies lors d'initiatives très diverses auxquelles il a participé : Assises nationales des directeurs des affaires culturelles des collectivités territoriales (DAC) à l'académie Fratellini à Saint-Denis, rencontre nationale du réseau Wresinski culture, d'ATD Quart-Monde à Montreuil, journée interprofessionnelle « Cultures du cœur » Seine-Saint-Denis aux Archives nationales de France (site de Pierrefitte), Forum annuel de « Vivre ensemble » à la Gaité Lyrique à Paris, rencontres « Culture au Quai » au Bassin de La Villette, expositions organisées par le réseau Emmaüs, etc.

- Enfin, le rapport de l'entreprise à la culture a été pris en compte, notamment par le lien historique entre les salariés et la culture noué par le syndicalisme au sein des comités d'entreprise et la démarche plus récente des entreprises dans le soutien à l'action culturelle vers les populations les plus démunies via des fondations sous forme de mécénat ou de partenariat ; des fondations ont été sollicitées car elles rassemblent l'ensemble des acteurs dans leurs conseils d'administration qui, en général, comprennent des représentants des employeurs, des salariés et des personnes qualifiées.

Deux fondations ont particulièrement retenu notre attention car citées à de multiples reprises :

1) La fondation RATP qui (comme entreprise ou par le biais de sa fondation) intervient, entre autres, avec le Musée du Louvre, le Parc de la Villette, la Cité des sciences et de l'industrie, la Géode, ou le Mac Val prend en charge le coût de la billetterie mais aussi propose une offre de transport pour des publics géographiquement éloignés ;

2) La fondation EDF est impliquée dans le financement de plusieurs initiatives de la Région comme le « musée passager » ou le projet « Télémaque » vers les lycéens. Active sur la question du handicap, elle finance aussi en Ile-de-France un dispositif innovant pour déficients visuels et

auditifs au Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris ainsi qu'une action baptisée « Euterpe » avec l'Institut des jeunes aveugles de Paris.

Elle a, d'autre part, primé une action de l'association « Ciné-ma différence » décrite dans la partie du rapport consacrée au handicap. Elle soutient également des actions d'inclusion sociale comme le projet pilote entre l'Institut du monde arabe et la prison pour femmes de Versailles sous forme de conférences et d'ateliers autour de la mode, de même qu'un autre projet de découverte scientifique avec l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm avec des lycéens de zones urbaines sensibles (ZUS) et de zones d'éducation prioritaire (ZEP), etc.

Plutôt que de reprendre les éléments transmis par chacun de nos interlocuteurs, nous avons choisi de les mêler dans des thématiques illustrées par des actes concrets, récents, voire en cours de réalisation, menés sur le terrain par un ensemble de partenaires issus de chacune des catégories énumérées ci-dessus.

2. Des choix assumés

2.1 Faire face au cumul de difficultés

Les publics les plus éloignés de l'offre culturelle cumulent le plus souvent un grand nombre d'obstacles pour y accéder : faible confrontation à la pratique culturelle durant l'enfance, faibles ressources parfois même situation d'extrême pauvreté, territoires éloignés de la zone centre francilienne la plus dense en équipements culturels, difficultés de transport etc. Face au constat alarmant d'une situation s'aggravant au fil des années, les pouvoirs publics, accompagnés des organismes culturels et du milieu associatif social et culturel, ont progressivement mis en place des dispositifs destinés à corriger des inégalités grandissantes dans l'accès à l'offre culturelle.

2.1.1 Des dispositifs majeurs

Au cœur de nos rencontres se sont trouvés deux dispositifs franciliens dont l'existence et l'histoire nous sont apparus éclairants pour aborder notre sujet : il s'agit de « Vivre ensemble » et de la réunion des établissements culturels pour l'accessibilité RECA dont nous évoquons ci-après les lignes directrices.

L'année 2003 a été marquée de deux initiatives ministérielles fortes en direction des publics les plus éloignés de l'offre culturelle : il s'agit de la création de deux missions, l'une « culture et handicap », l'autre « vivre ensemble ».

En mars 2003, le ministre de la Culture et de la communication confiait à la Cité des sciences et de l'industrie et au Musée du quai Branly la mission de proposer des mesures concrètes afin d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements culturels : cela aboutira à la création de la RECA, dont certains musées faisaient partie mais qui regroupait aussi le Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France ou encore des conseils généraux. La Cité des sciences et de l'industrie, pionnière en la matière, s'est vue décerner, dès les années 90, un prix européen d'accessibilité.

En novembre de la même année 2003, face à la montée des actes de racisme, un comité interministériel est également missionné pour lutter contre les discriminations. Les institutions

culturelles sont alors invitées à jouer un rôle majeur dans cette démarche. C'est ainsi que naît la mission « Vivre Ensemble » autour de trois points essentiels : promouvoir la tolérance, toucher de nouveaux publics, faire preuve d'exemplarité.

Les travaux engagés aboutiront, entre autres, à la rédaction d'une Charte de « Vivre ensemble » qui définira ainsi les publics visés par ses actions : « Qu'appelle-t-on publics du champ social ? Ce sont les personnes qui ne s'autorisent pas à fréquenter les institutions culturelles car elles se trouvent en situation d'exclusion ou de vulnérabilité sociale ou économique... . Nombre d'entre elles subissent la barrière de la langue, ou/et sont en situation d'illettrisme ».

Plusieurs études de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) mettent en évidence qu'une personne sur quatre vit en retrait de la vie culturelle et qu'un faible niveau de diplôme ajouté à un niveau de vie modeste apparaissent comme les principaux obstacles aux pratiques culturelles. Ces personnes ont intériorisé la stigmatisation qui pèse souvent sur elles et pensent que ces activités ne sont pas pour elles. C'est pourquoi des établissements culturels ont imaginé de s'adresser à des personnes qui sont en contact régulier avec ces publics, car elles peuvent jouer un rôle de relais entre ces derniers et les institutions culturelles.

Pour mener à bien cet objectif, la RECA et « Vivre Ensemble » ont mis en place, dans chacun des organismes concernés, un dispositif appuyé sur différents aspects : désignation de personnels dédiés pour partie sur le handicap et pour partie sur le public du champ social ; désignation d'une personne contact pour chacun de ces aspects accompagnée éventuellement d'autres personnes ; organisation de séquences de sensibilisation et de formation à l'attention des personnes relais, des personnels et de conférenciers chargés de ces publics ; élaboration d'une programmation d'activités adaptée aux situations rencontrées ; réalisation de supports pédagogiques de différentes natures ; mise à disposition d'un service de documentation.

Aujourd'hui, ce sont plus d'une trentaine d'organismes qui composent chacun de ces collectifs dont une large majorité de musées et lieux patrimoniaux, ce qui a amené des remarques en commission sur la faible présence de lieux de spectacle. Le portage de la RECA et de « Vivre ensemble » est confié par l'Etat à Universcience qui est le produit de la fusion récente du musée des sciences et techniques et du Palais de la découverte.

Les organismes membres de la RECA se retrouvent régulièrement afin de confronter leurs pratiques, leurs avancées mais aussi les obstacles rencontrés. Ces rencontres sont porteuses de nombre d'avancées qui sont largement reprises par des chercheurs dans les domaines du handicap. Chaque organisme concerné a un groupe de suivi et dresse un bilan annuel.

Quant à « Vivre ensemble », en plus des réalisations de chacun des organismes, le réseau organise des initiatives communes. C'est le cas d'un forum annuel ouvert aux personnes relais, tenu à tour de rôle dans un site du collectif différent, regroupant sous forme de stands les propositions de chaque structure adhérente, complétées de débats, projections de films et vidéos sur des actions menées. Depuis l'an dernier, les 14 musées regroupés au sein de Paris-Musées tiennent eux-aussi un forum annuel. De même est organisé chaque année un pique-nique des personnes relais, occasion d'échanges à la fois entre relais mais aussi entre relais et institutionnels.

« Vivre ensemble » publie également chaque trimestre une « Lettre » à 8 000 destinataires qui annonce le calendrier de l'ensemble des formations et actions de sensibilisation proposées pour le trimestre à venir.

La charte de « Vivre ensemble » le montre clairement : les raisons de l'exclusion face à l'offre culturelle sont multiples mais surtout, dans nombre de cas, elles se cumulent. Ainsi si l'on prend l'exemple des zones urbaines sensibles (ZUS) franciliennes, on constate que les difficultés des habitants se surajoutent : plus de chômage, moins de diplômes, plus de sorties précoces du système scolaire, revenus très faibles et très inférieurs à la moyenne régionale, mais aussi difficultés accrues au niveau de l'habitat, de la desserte des transports (avec un coût plus grand du fait de l'éloignement) ou du cadre de vie, éloignement des lieux culturels de renom, etc. Que d'obstacles qui finissent par devenir infranchissables pour des familles en proie à nombre de problèmes ! Et pourtant l'expérience en atteste, ce sont ces familles qui auraient le plus besoin de moments de détente, de parenthèses agréables pour leur faire oublier la rudesse de leurs conditions de vie. L'action entreprise par « Vivre ensemble » éveille un grand intérêt. Elle vient en particulier de susciter la conférence internationale *Les outils du pluralisme culturel*, tenue le 2 octobre à l'UNESCO.

Bien sûr, d'autres réseaux comme « Transvers'Art » liant lieux culturels et Education Nationale partagent ce même constat et unissent leurs forces pour offrir un accès de tous à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques.

2.1.2 Proposer des tarifs préférentiels

Il faut aussi noter qu'en dehors des grands réseaux, des initiatives sont également prises notamment au niveau tarifaire. Ainsi la plupart des lieux culturels du privé comme du public pratiquent des tarifs préférentiels liés à différents critères selon les endroits : critères liés à l'âge (jeunes ou à l'opposé seniors), à la proximité géographique (prix préférentiels pour les habitants du quartier, de la commune voire du département), à la situation sociale (étudiants, chômeurs, RSA, etc), à la situation de handicap (incluant également l'accompagnant). Des campagnes spécifiques sont également menées en direction de groupes et plus particulièrement des comités d'entreprise.

Le groupe Up, anciennement Chèque Déjeuner, a réalisé une étude relative au nombre de clients utilisateurs de la solution culture du groupe en Ile-de-France. Les grandes lignes qui en ressortent montrent que l'Ile-de-France est proportionnellement une plus grande utilisatrice que la province des divers titres culturels (Chèque Lire, Chèque Disque, Chèque Culture, Cartes Scènes et Sorties) : en 2014, 44 % ont été diffusés sur la région capitale (moins de 20 % de la population nationale) pour 56 % en province. La diffusion croît cependant plus vite en province (+ 7 % entre 2012 et 2014) que celle de l'Ile-de-France (+ 5 % dans la même période). La diffusion se fait très majoritairement (93 %) au niveau des entreprises, par les comités d'entreprise pour celles de plus de 50 salariés (76 %) dont 30 % entre 50 et 199 salariés, 29 % entre 200 et 999, 17 % au-delà de 1 000. Les secteurs professionnels les plus utilisateurs sont les services pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les très petites entreprises (TPE) et les banques, assurances et chimie pour les grandes entreprises. Les 7 % restant étant assurés par des collectivités diverses : mairies (pour les deux tiers), ministères, préfectures, centres communaux d'action sociale (CCAS), etc.

Concernant cet aspect tarifaire, il faut noter la place particulière tenue par « Cultures du cœur » qui met à disposition de structures éducatives ou sociales un nombre important de places de spectacles offertes par des entreprises et organismes culturels tant du privé que du public ; la diffusion de ces places vers des publics exclus de l'accès à l'offre culturelle est régie par une

charte déontologique. Près de 200 000 places ont ainsi pu être proposées au niveau régional en 2014 avec un taux d'utilisation des deux tiers.

« Cultures du cœur » porte un projet social qui ambitionne d'initier une dynamique de lien social vers un public en situation de précarité par la redynamisation par l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs. C'est pourquoi l'association assure par ailleurs formation et accompagnement, notamment en direction de travailleurs sociaux dans la détection, la consolidation, et la valorisation des ressources personnelles des publics en difficulté. Elle organise également des rencontres et forums permettant une réflexion commune et un échange avec ses différents partenaires qu'ils soient institutionnels, associatifs ou des collectivités locales.

Un certain nombre de politiques publiques nationales portées par les ministères concernés sont déclinées dans les régions, notamment via la DRAC avec des conventions liées à la politique de la ville, la ruralité, la justice ou la santé. Différents organismes nationaux interviennent également dans des domaines ciblés comme le Centre national de ressources pour l'accessibilité des loisirs et de la culture CEMAFFORE ou l'Acisé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (soutien aux Portes du temps, à DEMOS, à Passeurs d'images, etc.).

2.2 Impliquer les habitants

2.2.1 Introduction

Les villes de Grigny et de Montreuil, dont une part importante de la population a de très faibles revenus, les associations luttant contre la grande précarité comme ATD Quart Monde, Emmaüs, le Secours catholique, le Secours populaire ou les Centres sociaux, très implantés en géographie prioritaire francilienne, ont analysé avec précision la situation des ménages modestes. Parfois, la situation de précarité extrême est prédominante avec des personnes disposant d'un « reste à vivre » journalier entre 3 et 4 euros. De plus, souvent, les territoires les plus pauvres, donc avec de moindres moyens, accueillent les situations les plus dramatiques.

2.2.2 Les associations

L'ensemble des associations rencontrées, liées à des populations à bas revenus ou en grande précarité, expriment toutes fermement que, pour amener ces publics vers l'offre culturelle de quelque nature qu'elle soit, il est nécessaire d'avoir un cheminement inclusif. En premier lieu, tout doit partir d'un projet auquel le public concerné doit être étroitement associé afin qu'il s'en sente partie prenante. « Pas question d'imposer des sorties, ça ne marche pas ». Pour que cela fonctionne – condition nécessaire mais pas toujours suffisante - il faut donc que les personnes soient à la fois associées aux choix faits mais aussi à la démarche, à la préparation, voire à l'organisation d'une activité. Autre élément clé : l'impérieuse nécessité de faire des publics de véritables acteurs, d'où un recours fréquent aux pratiques artistiques.

Emmaüs a acquis une véritable expérience en ce domaine comme l'illustrent plusieurs initiatives. L'association a mené à plusieurs reprises avec le Grand Palais un programme « hors format, culture et lien social » qui s'adresse à des groupes d'une dizaine d'adultes en grande précarité autour de la thématique d'une exposition en cours comme Bohêmes, Bill Viola ou Niki de Saint-Phalle avec rencontres thématiques, ateliers de réflexion et d'écriture, visites culturelles, etc.

Chaque projet aboutit à l'édition d'un livre retraçant les étapes du travail en groupe. Avec le Musée d'Orsay, c'est une exposition de photographies anciennes dont les cartels ont été réalisés par des personnes hébergées au sein d'un centre parisien d'Emmaüs qui a pu être présentée au musée sous l'intitulé « Emmaüs à Orsay/Orsay à Emmaüs » entre novembre 2014 et février 2015. Plus récemment encore, cette année de juin à septembre, une exposition « pour tout bagage » a été présentée à partir de créations de résidents d'Emmaüs Solidarité dans leur centre d'hébergement sur le thème de la valise. Cette action, marquée d'œuvres saisissantes se référant souvent aux parcours chaotiques des acteurs, a été organisée en partenariat avec le Centre Pompidou dans le cadre d'un programme d'ateliers. Autant d'expériences unanimement appréciées et qui agissent en levier vers un retour à une vie plus normalisée. Le cinéma constitue également un moment supplémentaire de convivialité au cœur d'Emmaüs. Depuis quatre saisons se tiennent ainsi les ciné-goûters, en accès libre autour, souvent, de courts métrages et de dessins animés accessibles aux enfants.

De son côté aussi, le Mouvement ATD Quart-Monde fait de la culture un des axes essentiels de la « reconstruction » des publics issus de la grande précarité.

Le père Joseph WRESINSKI, son fondateur, tout comme Geneviève De GAULLE-ANTHONIOZ, qui en a été la présidente durant plus de trente ans, ont tenu des propos assez vifs à ce sujet ; le père Joseph WRESINSKI : « il ne s'agit pas du tout de distribuer de la culture aux familles très pauvres qui en sont privées. Il s'agit avant tout de permettre à toute une population de se savoir sujet de culture, homme de culture. Il s'agit de permettre à l'ensemble de la population que le plus pauvre de ses membres a droit à la culture, qu'il est capable d'être sujet et que sa contribution est essentielle à tous ».

En mai 2015, ATD-Quart-Monde a tenu à Montreuil sa rencontre nationale sur le thème de la culture. Les intervenants invités étaient pour la plupart des personnes auditionnées par le Ceser dans le cadre du présent rapport : il s'agit de la Ville de Montreuil, de Cultures du Cœur, du Musée du quai Branly, des Fédérations nationales des centres sociaux et des MJC. Les différentes interventions ont souvent convergé quant à la nécessité de l'accès de tous à l'ensemble de l'offre culturelle, en travaillant à mettre en avant la diversité culturelle, riche dans notre pays, à mettre en avant le volet « citoyenneté », etc.

En illustration aux propos tenus, a été présentée, lors de cette rencontre nationale, sous la forme d'un PowerPoint commenté, une action menée à Lens avec le Louvre Lens pour un public familial d'ATD Quart-Monde et du Secours populaire ; cette action a été soutenue par un mécénat de la Fondation Total comprenant une visite autonome de l'exposition permanente « Galerie du temps », un parcours guidé avec médiateur de l'exposition temporaire sur les Etrusques, des ateliers parents-enfants avec modelage de figurines et prise en commun d'une collation, etc... . Preuve supplémentaire que la décentralisation culturelle porte de beaux fruits.

Dans un rapport de décembre 2012, la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) pose la question de « l'accès aux droits culturels : quelles pratiques dans les associations de lutte contre l'exclusion ? ». En partant du constat suivant : l'exclusion culturelle s'ajoute aux autres formes d'exclusion ; elle est fortement corrélée au niveau de ressources et de diplôme des personnes. L'enjeu étant de « faire tomber toutes les barrières d'accès à la vie culturelle », la FNARS exprime qu'« en tant que réseau généraliste, elle promeut une approche globale de l'accompagnement des personnes et à ce titre, l'action culturelle doit être valorisée à la fois comme un vecteur de citoyenneté et d'accès aux droits mais aussi comme un levier favorisant l'insertion, en complémentarité des dispositifs d'accompagnement vers le logement, la santé, l'emploi, etc ».

Le Secours catholique des Yvelines et le Secours populaire de Seine-et-Marne misent plutôt sur les sorties mais avec une implication forte des publics dans les choix effectués. Rompre la solitude des personnes reçues et tenter de briser leur isolement sont des objectifs incontournables. D'évidence la culture aide à une certaine reconstruction de la personnalité.

Du côté du Secours catholique, le jeudi après-midi, la culture est au programme sous forme de groupes de paroles, après un déjeuner pris en commun, préparé par une ou deux personnes accueillies. Des sorties culturelles sont ainsi programmées une fois par mois, pour une dizaine de personnes. Il faut noter que les sorties imposées ne fonctionnent pas, d'où la nécessité d'échange et de préparation en commun. Les visites à Paris se font en général dans les lieux emblématiques ; le cinéma et surtout le théâtre rencontrent peu l'adhésion des personnes qui pensent que ce n'est pas pour elles. Néanmoins il faut appuyer sur le fait que ces sorties sont très importantes pour les personnes en difficulté et que l'on recueille à l'issue des sorties des témoignages émouvants.

Pour le Secours populaire le constat de l'importance de ces sorties est le même : « les freins financiers sont bien réels mais il ne faut pas occulter les freins psychologiques à une bonne insertion sociale. De ce point de vue, les sorties ensemble sont importantes car elles créent une histoire commune, un vécu commun. Comme ces personnes en très grande difficulté restent en région Ile-de-France, il est important que les sorties proposées permettent de faire découvrir l'environnement immédiat ».

L'exemple du comité de Noisiel du Secours populaire, dans une commune qui possède 40 % de logements sociaux est donné. La scène nationale de la Ferme du Buisson, le Musée Carnavalet à Paris ou le Musée Galliera à Paris ont fait l'objet de sorties pour les personnes vivant dans des maisons de retraite. Evènement de taille mené à Noisiel : « la Fête du Livre », créée il y a 12 ans et qui a pris une certaine ampleur au point de nécessiter un travail d'octobre à mars. Pour la dernière édition, 30 000 livres ont été collectés et 1 140 visiteurs ont fréquenté la Fête du livre qui, depuis deux ans, se tient les journées du samedi et du dimanche. C'est aussi l'occasion de proposer des ateliers arts plastiques, calligraphie ou lectures et de remettre un livre à chaque enfant.

Le réseau RIF des musiques actuelles évoqué en d'autres endroits, met aussi fortement l'accent sur l'implication des habitants souvent assez jeunes comme le montre l'initiative « en vrai t'écoutes quoi » auprès de jeunes d'Aulnay-Sous-Bois qui, épaulés par des artistes, avec certains de leurs professeurs, ont créé et enregistré une chanson représentative de leurs envies musicales.

2.2.3 Les centres sociaux, municipaux en majorité dans les départements cités

Les Centres sociaux de Seine-Saint-Denis et de l'Essonne se sont quant à eux engagés dans l'organisation de festivals départementaux appelés respectivement « Transit » pour le premier qui se tient depuis 1998 et « Les habitants ont du talent » pour l'Essonne où il existe depuis 2003. Ces initiatives s'appuient prioritairement sur une large expression des habitants concernés. Dans les deux cas, les pratiques artistiques amateurs nourrissent les productions artistiques présentées dans de multiples domaines : expositions, théâtre, chant, musique, peinture, etc.

Les habitants sont au cœur de l'organisation, assistés par les professionnels des centres sociaux et des compagnies artistiques locales. Ils sont présents à tous les niveaux : dans le choix des lignes directrices de l'évènement et du thème comme l'an dernier lorsque l'Essonne a retenu celui de l'Odyssée ; dans la présence à chaque stade de l'organisation ; et bien sûr les habitants constituent le cœur du festival lui-même en participant à son bon déroulement et en présentant

leurs œuvres. Se tenant tous les ans en Seine-Saint-Denis et tous les deux ans en Essonne, ces initiatives représentent à chaque fois une année de travail. C'est dire qu'il s'agit d'un travail d'ampleur totalement inscrit dans les projets des centres concernés.

Le festival de Seine-Saint-Denis rassemble régulièrement entre 20 et 25 centres sur autant de villes du département et celui de l'Essonne une douzaine. Pour les deux fédérations départementales, les objectifs sont les mêmes : créer du lien social, susciter le pouvoir d'agir des habitants, valoriser les pratiques artistiques locales. Ces initiatives réservent de belles surprises et créent de belles histoires comme celles de ces groupes de jeunes qui ont pu poursuivre leurs parcours lors d'un festival de musiques actuelles à La Villette ou à la Biennale de la danse à Lyon. Pour mener leur tâche à bien, les deux fédérations départementales et leurs centres bénéficient de soutiens de collectivités territoriales locales et départementales ainsi que de la Caisse d'allocations familiales (CAF) pour la Seine-Saint-Denis. Ces soutiens prennent plusieurs formes : mise à disposition de salles, de matériel et soutien logistique pour le déroulement des festivals, subventionnements inclus dans les projets des centres surtout lorsqu'ils sont municipaux. Il convient aussi de noter le travail entrepris avec des structures de proximité des centres comme des conservatoires et des compagnies artistiques la plupart du temps locales (Pour la Seine-Saint-Denis : compagnies Idéal, Jeden ou Teatro ; pour l'Essonne : compagnies de la Constellation, Nu comme l'œil, ou la compagnie du Grabuge).

2.2.4 Les villes

Du côté des villes, la situation revêt une autre dimension notamment parce que la relation entre élus et habitants est d'une autre nature que celle entretenue avec les populations par les institutions culturelles et les associations. D'ailleurs, on trouve assez clairement des différences d'appréciations et de pratiques d'une collectivité territoriale à l'autre. Ainsi, certaines communes sont prêtes à s'engager aux côtés des habitants comme c'est le cas de Tremblay-en-France dont la directrice des affaires culturelles a déclaré dans la Gazette des communes de juillet 2014 : « les professionnels ne sont pas les seuls détenteurs des démarches culturelles. Le public l'est également, tout comme les acteurs sociaux. Nous voulons partir du potentiel d'inventivité que chacun recèle. A nous de créer les conditions pour que ce potentiel s'exprime, en partant des préoccupations des personnes et de leurs rêves ».

D'autres communes ont nettement réduit leurs dispositifs du fait des baisses de subventions provenant de l'Etat, de collectivités territoriales et de différents partenaires sans compter leurs propres difficultés financières. Ayant fait le choix délibéré de nous intéresser à des collectivités investies dans le domaine de la culture, nous avons donc rencontré des interlocuteurs actifs en la matière. Les situations des collectivités territoriales rencontrées sont des plus diverses, fruits de leur taille, du revenu moyen par habitant, des moyens financiers locaux voire de la confrontation à l'urgence économique et sociale.

Même dans les cas les plus difficiles, il n'est pas question de baisser les bras si l'on fait le choix de la culture. L'audition, en commission Culture et communication du Ceser, de la ville de Grigny a été sur ce point particulièrement explicite en dépit du constat que « la République a parfois abandonné certains de ses enfants ». Pour la ville, la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ne lui interdit pas de prendre des initiatives et de porter des projets qui sont nombreux. Dans cette ville de grande pauvreté où l'on rencontre un taux de chômage de 40 % chez les jeunes, s'ajoutent pour les publics éloignés de l'offre culturelle, nombre de barrages géographiques, économiques, sociaux et psychologiques qui les amènent à « ne pas s'autoriser » à franchir le cap d'un lieu culturel. De nombreuses actions ont été développées pour la jeunesse :

un projet de micro-musée à La Grande Borne, des initiatives menées avec l'Institut du monde arabe (IMA), la Bibliothèque nationale de France (BNF), la Cité des sciences ou le Musée Guimet, de même qu'un partenariat avec l'Opéra de Massy aboutissant entre autres à un concert de Noël à Grigny.

Sur un autre plan, commencent à se développer des actions autour du concept de billetterie solidaire. Ces « spectateurs solidaires » sont appelés à abonder un fonds permettant de subventionner la participation à des programmations culturelles de publics à très faibles revenus. Cette participation entre dans le cadre des déductions fiscales. Ainsi, le théâtre de Sartrouville propose le projet « Entrez » en lien avec la plateforme « Proarti ». Ce même principe est mis en place par la « Ferme du Buisson » autour de « Sortir ». De son côté, le 104, en lien avec un organisme proche de la Banque populaire l'ACEF, a constitué un fonds qui permet de délivrer des places « solidaires » à prix très réduit tant pour les spectacles que pour les expositions qui y sont présentés.

2.3 Renforcer l'autonomie des publics

2.3.1 Maîtriser la langue française

Renforcer l'autonomie des personnes et des familles est un des objectifs affirmés par une large ouverture à tous de l'offre culturelle. Les difficultés entretenues avec la langue sont une des barrières majeures qui se dressent entre les personnes concernées et le franchissement d'un lieu culturel.

Selon une étude « Information et Vie Quotidienne » de l'INSEE, l'Ile-de-France est en ce domaine une des régions les plus touchées. L'INSEE Ile-de-France décrivait ainsi la situation dans un bulletin d'octobre 2013 : « en 2011, 13 % des Franciliens de 16 à 65 ans soit plus d'un million éprouvent des difficultés importantes face à l'écrit en langue française (le pourcentage national est de 11 % de même que celui pour l'ensemble de la province) et 29 % sont en difficulté importante à l'écrit, à l'oral ou en calcul. Les Franciliens sont parmi les plus touchés en France métropolitaine par les difficultés à l'écrit en langue française. Cela concerne autant les femmes que les hommes. La part des difficultés à l'écrit augmente avec l'âge et surtout selon que l'on soit né en France ou à l'étranger. Or, rappelons que la région capitale est celle qui accueille le plus grand nombre d'immigrés ».

A l'inverse, les Franciliens apparaissent moins touchés par l'illettrisme que le reste de la population de la France : l'illettrisme touche en effet 5 % des Franciliens soit 322 000 personnes alors que le taux national est de 7 % et de 8 % pour la province pouvant atteindre jusqu'à 12 % dans certaines régions.

Face à cette réalité, en lien avec le secteur associatif, les institutions culturelles ont mis en œuvre une multiplicité de ressources pédagogiques destinées à faciliter et à compléter l'apprentissage de la langue : fiches pratiques et supports pédagogiques, formations et sensibilisation, préparation aux visites ou aux spectacles proposés, documents d'aide etc. Dans ce domaine citons entre autres :

- « osez le Louvre », le musée apportant un soutien plus spécifique aux accompagnants des publics en situation d'apprentissage de la langue afin de faire de l'éducation artistique et de la fréquentation du Musée du Louvre un levier de l'insertion sociale ;

- « j'apprends le français au Musée Carnavalet » (Mairie de Paris et Paris musées avec un partenariat « l'Île aux langues » et le Crédit municipal de Paris) ; livret interactif d'aide à un parcours autour des petits métiers parisiens ;
- un livret boîte à outils de préparation à la visite au Musée national de l'histoire de l'immigration (partenariat avec la Délégation à la politique de la ville et à l'intégration, la Mairie de Paris et collaboration avec le centre social Céfia, le Centre Alpha Choisy et Socrate). Le musée peut également répondre à des demandes spécifiques. Ainsi il a organisé une formation adaptée suite à une sollicitation du GRETA 93 à destination d'un groupe en apprentissage du français ;
- un recueil pratique de l'Association « Savoirs pour réussir » impliquant la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), la BNF, Le Louvre, Vivre ensemble, la Mairie de Paris, et des Fondations ou Fonds SNCF, France télévisions, « transmission et fraternité ».

Le 10 septembre 2015, le MOTIF, observatoire du livre et de l'écrit, organisme associé de la Région Ile-de-France, organisait en partenariat avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) une journée intitulée « illettrisme, difficultés linguistiques : quelles réponses sur le territoire francilien ? ». Cette rencontre a montré, entre autres, combien l'enjeu du livre et de la lecture était crucial et qu'il était important qu'il soit abordé sous un angle participatif, dynamique et le plus ludique possible afin d'entraîner l'adhésion des publics ciblés quelle que soit la nature de leurs difficultés : illettrisme, analphabétisme, méconnaissance de la langue française. Là aussi, ce sont des initiatives concrètes qui ont servi de fil conducteur aux réflexions menées. Parmi les initiatives présentées, citons, entre autres, les Bibliothèques sans frontières, qui disposent de bibliothèques en kit pouvant être montées en une vingtaine de minutes permettant de se rendre avec souplesse au-devant des populations le plus en besoin d'expression par tous moyens tels le livre, le jeu, les médias.

2.3.2 Des femmes actrices de leur vie

Des actions spécifiques sont également menées en direction de femmes en situation de vulnérabilité (primo-arrivantes, femmes seules avec enfants, femmes victimes de violences, etc.) ou plus généralement pour marquer des événements qui leur sont consacrés.

Ainsi, le Musée du Louvre ouvre ses portes à des associations essentiellement dédiées aux femmes en écho à la Journée internationale des femmes du 8 mars. Avec le soutien de la Fondation d'entreprise Total elle organise une « semaine de la femme » qui, en fait, dure un mois. 2 700 femmes ont ainsi été accueillies en 2014 au travers d'expositions thématiques dans les expositions permanentes. On essaye d'impliquer au maximum les invitées en donnant les clefs pour une préparation optimum en amont.

De même, les Archives nationales de Pierrefitte ont consacré la journée du 8 mars 2015 à des femmes célèbres. A cette occasion, deux groupes de femmes ont pu, au cours d'un atelier d'écriture, approcher le thème de l'égalité entre hommes et femmes. Au début de l'année 2016, autour du 8 mars, un projet unira deux groupes de femmes et une artiste photographe sur le thème de l'évolution de la condition féminine. Le but poursuivi est de présenter, sous forme de diptyque, un portrait de chaque participante réalisé par la photographe et en regard un montage, fruit du travail de chacune d'entre elles. L'ensemble sera présenté sous forme d'exposition aux Archives nationales durant le mois de mars 2016.

Ce sera aussi le cas aux Musées d'Orsay et de l'Orangerie avec l'exposition de photographies « Qui a peur des femmes photographes ? » qui fera place à l'interactivité notamment sous forme d'ateliers.

Du côté du musée d'art contemporain du Val-de-Marne (Mac Val), un collectif éphémère de huit femmes accompagné d'une auteure met en commun la parole féminine et raconte leur expérience « Comméragé » par des textes, des artefacts, des objets, qui font l'objet d'une exposition au Mac Val.

Les « Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis » proposent à des femmes isolées de se prendre en main à partir d'un atelier mené par une chorégraphe avec une possibilité de laisser des traces du travail engagé sous une forme envisagée ensemble : exposition photos, vidéos, rédaction d'un recueil, etc. Ces Rencontres sont principalement financées par le Conseil départemental et des communes de Seine-Saint-Denis avec un mécénat d'Hermès.

2.3.3 Découvrir son environnement, son territoire

La maîtrise de la langue n'est pas l'unique obstacle aux sorties à orientation culturelle. Pour nombre de personnes, sortir pour une raison autre que pour assurer ses besoins immédiats liés au quotidien est une véritable hantise, avec la peur parfois viscérale de sortir de son monde clos, jugé le seul rassurant, et d'élargir son territoire habituel. Les raisons de cette situation sont multiples. On y trouve des blocages personnels à s'exprimer, des difficultés aiguës, sociales et/ou économiques, un repli sur soi né de mauvaises expériences de vie, etc.

La sortie vers des lieux culturels muséaux, patrimoniaux ou de spectacle, dans un cadre associatif, décontracté et convivial peut alors être l'occasion - dans le cadre d'une mise en œuvre pédagogique - de rompre en douceur avec un isolement néfaste. C'est pourquoi, pour la plupart des associations liées aux publics éloignés, sortir n'est pas seulement s'attacher au lieu à visiter, mais c'est aussi apprendre à se mouvoir sur un parcours. Faire une petite partie du chemin à pied doit ainsi être l'occasion de découvertes. Cela peut se faire dès le point de départ pour faire découvrir son propre quartier avec un repérage des lieux clés comme la mairie, les lieux d'animation sociale, la poste, le centre des impôts, etc. Une fois son territoire maîtrisé on peut ultérieurement se lancer à la découverte des territoires où l'on se rend. D'autres aspects peuvent également être développés comme, par exemple, savoir utiliser les transports en commun, atout essentiel pour la mobilité. A cette fin, la RATP organise, en lien avec des acteurs sociaux qui le souhaitent, des séquences d'initiations adaptées aux différents publics pour les familiariser à la prise de transports en commun : comment et auprès de qui recueillir des informations ; maîtrise de la billetterie ; connaissance des différents réseaux ; lecture d'un parcours ; réponses aux questions émises par les participants etc. Une fois dans le lieu visé, il est aussi possible de continuer ce travail sur l'autonomie en faisant une partie du parcours ensemble à partir du plan du lieu souvent disponible à l'entrée, en se repérant à partir de la signalétique du lieu (un retour aux idéogrammes en quelque sorte), ou en n'hésitant pas à solliciter les personnels présents, etc.

2.3.4 Un fil rouge : la notion de citoyenneté

Cette recherche d'autonomie des publics se retrouve fréquemment dans des travaux menés autour de la citoyenneté, fil rouge de ce que nous avons souvent entendu. Certaines de ces actions sont mises en exergue, selon leur nature, à différents endroits du rapport. Il apparaît

cependant important d'en regrouper ici l'essentiel pour montrer à quel point ce souci est partagé au gré des pratiques que nous avons relevées :

- le Louvre s'est ainsi engagé autour des « emblèmes de la République » ;
- la BNF s'est emparée de plusieurs thématiques avec le soutien de fonds européens : « la citoyenneté un chantier en construction » avec des jeunes de La Grande Borne à Grigny et un atelier citoyenneté avec l'école de la deuxième chance de l'Essonne et l'Association « Décider ». Une exposition « L'argent du citoyen » a également été créée avec le centre social parisien « Paris des faubourgs ». Les associations entendues mettent elles aussi cette participation citoyenne au cœur de leur action.

Aux Archives nationales de Pierrefitte, divers ateliers familles abordent ce sujet sous différents aspects avec, par exemple, des séquences comme « moi Président », rappelant une partie de l'histoire de la République ou encore « jour de vote » à la demande de l'Association RAPID dans le cadre de l'insertion de personnes immigrées par l'apprentissage du français, comportant des éléments et références historiques, ainsi que la mise en situation d'une opération de vote avec isolement, urne et entrée en campagne. Diverses visites ont aussi lieu sur le site de Paris sur les thèmes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de la Révolution ou encore de la République. La citoyenneté a aussi été au cœur du programme pour adolescents mené dans le cadre de « Génération Odéon » par le théâtre de l'Odéon présenté plus loin.

Le Musée national de l'histoire de l'immigration accueille une fois par mois l'Association Aurore de Montreuil (des jeunes de 15 à 20 ans) pour la découverte du musée. Cette sortie s'inscrit dans le cadre d'un stage de citoyenneté pour jeunes migrants inscrits dans un processus d'intégration. Elle fait partie d'un module de découverte culturelle intégrant également le Château de Versailles et le Musée du Louvre.

La fondation EDF a financé plusieurs programmes liés à l'éducation et la citoyenneté comme « patrimoine en partage » destiné à favoriser de manière innovante l'apprentissage du français pour de jeunes immigrés arrivants ou encore « Paroles partagées » avec l'association du même nom favorisant la prise de parole pour créer un lien intergénérationnel et développer la citoyenneté à travers un concours radio.

2.4 Territoires : pousser les murs

Dans une région où l'inégalité territoriale s'ajoute aux inégalités économiques et sociales, les politiques publiques se doivent d'intervenir pour équilibrer du mieux possible l'accès de l'ensemble des Franciliens à la multitude d'offres culturelles.

2.4.1 L'action de l'Etat dans les territoires de la région Ile-de-France

La DRAC, au travers de conventions liées à la politique de la ville ou aux zones rurales, finance une large gamme d'initiatives.

Ainsi, une démarche forte est menée afin d'accompagner et de soutenir des territoires : FRAC le Plateau à Paris ; Centre dramatique national (CDN) à Sartrouville ; Galerie d'Art à Noisy-le-Sec ; Compagnie des contraires à Chanteloup-les-Vignes ; Compagnie « Le théâtre du Mantois » à Mantes-la-Jolie.

La DRAC a, en ce domaine, une action volontariste engagée à partir d'appels à projets avec la volonté d'élargir l'éventail des bénéficiaires d'où des projets à durée limitée. Elle promeut aussi des actions vers les jeunes qui ne partent pas en vacances comme « les Portes du Temps » ou « Passeurs d'images » qui ont aussi le soutien de la Région ou encore certains festivals ou manifestations en territoires prioritaires comme aux Mureaux, à Sevran ou à Saint-Denis.

En 2014-2015 sont mis en place des dispositifs relevant de la politique de la ville, nouveaux, ambitieux et originaux comme la remédiation avec les conservatoires pour sortir d'une vision spécialiste voire élitiste. Un travail est également entrepris sur le thème culture, citoyenneté et vivre ensemble. Ainsi est engagé un projet d'intégration républicaine sur des territoires identifiés avec des actions allant du patrimonial à la pratique artistique dans six villes pour une durée de trois ans dont Grigny, Trappes ou Gennevilliers.

2.4.2 L'action territoriale de la Région Ile-de-France

De son côté, la Région Ile-de-France est également soucieuse de voir son action couvrir l'ensemble du territoire régional. Ce souci de rayonner sur l'ensemble du territoire francilien et de s'adresser à tous les publics, notamment les plus éloignés, se retrouve dans les missions confiées par la Région principalement à ses organismes culturels associés : l'Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Ile-de-France (ARCADI) ; l'Association régionale d'information et d'actions musicales (ARIAM) ; le Chœur Vittoria ; l'Orchestre national d'Ile-de-France (ONDIF) ; le Festival d'Ile-de-France ; l'observatoire du livre et de l'écrit (MOTIF) ; le Fonds régional d'art contemporain (FRAC).

Ainsi, dans les feuilles de route qui leur sont adressées, figurent des orientations explicites du sens à donner aux actions engagées telles que : développer des actions visant à l'appropriation des contenus par les publics et les populations, jouer un rôle structurant dans le domaine culturel sur le territoire concerné, contribuer à la diversification de l'offre culturelle sur un territoire donné, proposer une politique tarifaire favorisant l'accessibilité de tous les publics, etc. Sur ces bases, la Région a financé et soutenu un nombre important de résidences artistiques, de festivals et autres initiatives culturelles, de libraires et d'éditeurs indépendants, d'actions en faveur du patrimoine, etc.

De même, la Région finance des conventions de permanence artistique dans le domaine du spectacle vivant et leur assigne des orientations précises : « le dispositif de permanence artistique poursuit les objectifs généraux suivants : réduire les inégalités face à la culture et à la connaissance, réduire les inégalités territoriales en soutenant la présence de projets artistiques et d'artistes sur tout le territoire francilien et en particulier dans les territoires non pourvus en offre culturelle de ce type comme la grande couronne... . Le dispositif est conçu pour accompagner des projets artistiques en lien avec le territoire, des projets qui interrogent la confrontation entre les œuvres et les publics visant ainsi à transformer les pratiques artistiques afin de susciter de nouveaux modes de rencontre entre les populations et les œuvres ».

Dans l'affirmation de cette volonté d'aller au-devant des populations, la Région s'est dotée, au cours de l'année 2014, d'une structure appelée le « Musée passager » articulée autour de deux espaces : une galerie d'art intérieure et un lieu de vie ouvert sur la ville. Ce Musée passager prévoit de se poser dans 25 communes entre 2014 et 2017 avec une programmation arrêtée dans un partenariat avec les acteurs locaux. La Gazette des communes de juillet 2014 qui comprend un mini dossier « politiques culturelles : renforcer la participation des habitants », cite plusieurs actions impliquant des initiatives d'habitants : des concerts d'étudiants du campus à Evry, une conférence sur l'art numérique à Mantes-la-Jolie, ou encore des œuvres d'artistes exposées chez des commerçants au Val d'Europe. Le premier bilan de 22 500 visiteurs (soit le double des 10 000 prévus) est lié pour les organisateurs au fait d'avoir associé les habitants.

Dans son objectif d'aller le plus souvent possible au-devant des publics, la Région subventionne également de très nombreux événements festifs dont les festivals « Rock en Seine » ou « Solidays ».

Une autre piste est suivie par la Région Ile-de-France : le soutien apporté à des lieux dits « intermédiaires ». Ce sont des lieux non institutionnels, multiculturels, accueillant des collectifs d'artistes, souvent implantés sur des friches industrielles et dans leur grande majorité dans des quartiers défavorisés. Leur objectif est d'aller à la rencontre du public quel que soit le lieu, cités, beaux quartiers, territoires ruraux et de créer ainsi une mixité sociale par des initiatives à tarification très réduite voire parfois gratuite dans un climat de convivialité. Dans un précédent rapport de 2009 consacré aux lieux émergents en Ile-de-France le Ceser avait notamment évoqué le réseau Actes IF au travers de certains lieux comme « Mains d'œuvre ou Anis Gras ».

Depuis 2012, la Région a lancé les Fabriques, en grande partie sur ces mêmes principes. Parmi les sites soutenus : l'Atelier du Plateau à Paris, les Noctambules à Nanterre, le 6b à Saint-Denis, la Blanchisserie à Vitry-sur-Seine, Nil Admirari à Cergy-Pontoise.

Une cinquantaine de ces lieux sont actuellement financés par la Région en fonctionnement et/ou en investissement. Tous les départements sont concernés, ceux ayant le plus grand nombre de sites étant la Seine-Saint-Denis (une quinzaine), Paris, (une dizaine) puis l'Essonne et le Val-de-Marne.

2.4.3 Toujours plus près des publics : l'action des institutions culturelles

Les lieux culturels et en premier lieu les musées l'ont eux aussi compris : à défaut de voir des publics nouveaux venir à eux, il faut aller au-devant de ces publics dans des opérations « hors les murs » en conjuguant un « hors les murs » de proximité et un « hors les murs » plus lointain sous forme d'accords passés avec des collectivités territoriales mais auxquelles s'agglomèrent secteur associatif et différents modes de partenariat.

Etre en proximité immédiate du public potentiel a entraîné la mise en place d'actions assez diverses.

Le centre Georges Pompidou a de son côté engagé une stratégie pour intégrer des jeunes du quartier dans ses différentes propositions. Ainsi, le studio 13/16 a augmenté son rythme d'ouverture désormais à trois jours par semaine et va s'installer au Forum des Halles. De plus, le Centre Georges Pompidou fait partie de Culture Marais, un collectif de galeries et de musées du Marais et un projet de studio en itinérance dans les écoles.

Du côté des sites de La Villette (Universcience, Parc de La Villette, Philharmonie de Paris), du Louvre comme du Mac Val, on a opté pour une coopération avec la fondation RATP, certains pour mener une action de terrain autour d'un trajet de bus ou de métro, d'autres plus simplement pour faciliter l'accès en transport par une offre de gratuité et de transport sur des axes parfois éloignés et compliqués. Le Louvre a, quant à lui, investi depuis 2014 Paris Plage, afin de se rapprocher du nombreux public qui fréquente les bords de Seine. Présent avec des expositions liées au thème de l'eau (le Nil cette année), il propose jeux et ateliers et 3 000 entrées gratuites par tirage au sort.

Le Musée du quai Branly a, quant à lui, mis en place des « ateliers nomades », aboutissement d'une réflexion menée d'abord en 2013 avec l'agglomération de Cergy-Pontoise, puis Clichy-sous-Bois Montfermeil en 2014, l'opération menée avec ces dernières se poursuivant en 2015. Les habitants ont été étroitement associés et le dispositif du musée a ainsi pu se glisser dans des lieux identifiés par les habitants. Une semaine d'événements a été chaque fois organisée sur de multiples sites des communes concernées sur les lieux les plus divers (centres sociaux, marchés, écoles, bibliothèques, médiathèques, etc.) avec présentations d'œuvres, soirées

contées, ateliers artistiques, projections, ou rencontres. Dans le cadre de cette opération, des navettes ont été mises en place pour se rendre sur place mais aussi pour amener des personnes vers le Musée du quai Branly. Cette opération a connu un grand succès, surtout auprès des mamans pour lesquelles la sortie de l'enfant a légitimé leur présence. A l'issue des initiatives, 180 réservations ont été faites pour venir au musée. Dans le même esprit, on peut noter « Tous au musée » vers les familles et qui a permis en 2013 et 2014 de faire accéder des familles dont les enfants étaient venus dans l'année au musée avec l'école. Mêlées aux autres publics, les familles ont pu venir gratuitement sans inscription et ont fait l'objet d'un accueil dédié avec des surprises sous forme d'interventions artistiques. Les enfants ont ainsi été prescripteurs de la visite entraînant leurs parents (souvent les mamans) voulant, par exemple, leur montrer « la rivière des mots ». 46 % des parents n'étaient ainsi jamais venus au musée voire pour certains dans aucun musée.

A la BNF, un projet européen a permis d'organiser une initiative autour du thème « la citoyenneté, un chantier en construction » avec des jeunes de Grigny, quartier de la Grande Borne en lien avec l'Association Décider et de jeunes de l'école de la deuxième chance de l'Essonne. Les participants ont réalisé une exposition qu'ils sont venus inaugurer en se déplaçant en péniche de Grigny à la BNF. Une inauguration en présence des maires de Grigny et du 13^{ème} arrondissement de Paris, du président et de la directrice générale de la BNF et de la présidente de l'Association Décider. Bien sûr cette venue a été l'occasion pour beaucoup de découvrir la bibliothèque. Un moment de grâce souligné par des témoignages marquants que ce soit pour la découverte de la BNF, une première en péniche ou un moment d'une grande convivialité.

Du côté de la jeune Philharmonie, il s'agit de faire prendre conscience aux habitants des communes de la Seine-Saint-Denis voisine, que la Philharmonie est aussi faite pour eux. Un dispositif Parcours-découverte a été mis en place vers les communes limitrophes à la capitale : Aubervilliers, Bagnolet, Pantin, Montreuil, Saint-Denis, etc. Des actions « hors les murs » dans les maisons de quartier et les structures sociales sont associées à une journée à la Philharmonie composée d'un atelier de pratique instrumentale en groupe, d'une séance interactive *La parole est à vous*, d'un temps d'échanges avec artistes et équipe éducative et de présence en famille à un concert. Aux deux tiers de l'année 2015, 800 familles dont la plupart ne venant pas habituellement à Paris, ont été concernées par ces parcours.

2.4.4 L'espace public, lieu culturel

Ce souci d'être au plus proche du public se traduit par une volonté notamment de la part des villes d'utiliser au mieux l'espace public.

Pour la Ville de Paris, les actions menées dans l'espace public sont particulièrement intéressantes car « on s'y autorise plus facilement ». D'où le succès d'initiatives comme la nuit blanche ou encore la fête de la musique. Ainsi, les parcs, les jardins et la rue sont des lieux à prendre.

Le constat est le même du côté de la Ville de Versailles où une cellule de médiation se réunit tous les mois pour travailler aux problématiques des publics empêchés. Pour la Ville, il s'agit même en certaines occasions de saturer l'espace public en initiatives pour que chaque habitant soit directement concerné. Le mois Molière qui va fêter ses 20 ans en est l'exemple type avec des propositions réparties en 65 lieux dont 65 % en accès gratuits : « on fait du théâtre partout... sauf dans les théâtres ».

Les villes moins aisées et moins nanties telles que Grigny sont d'une certaine façon sur la même longueur d'onde. A Grigny, le Carnaval connaît un grand succès au point que sa suppression en 2015, à la suite des attentats de janvier, a suscité maints regrets au sein de la population.

A Montreuil, la rue est tout autant un lieu d'actions clés avec, par exemple, les bibliothèques de rue soutenues par la Ville. L'arrivée des beaux jours et la multiplication des fêtes culturelles en tous genres dans l'ensemble de l'Ile-de-France atteste de la volonté générale de l'ensemble des acteurs culturels de se saisir de l'espace public.

La multiplication des séances de projections cinématographiques en plein air en constitue un bel exemple : CINÉTOILES investit cinq villes des boucles de la Seine, Films sous les étoiles s'empare du Domaine de Saint-Cloud, Cinéma paradiso s'installe au Domaine de Chamarande et du côté de la capitale, on peut assister au Cinéma au clair de lune ou au festival du Parc de La Villette.

Des dispositifs sont également mis en œuvre vers les populations des zones rurales. Ainsi, les « Scènes rurales » sillonnent les territoires ruraux Seine-et-Marnais. Pour la saison 2015/2016, elles présenteront ainsi 17 spectacles dans plus de 60 représentations. En Seine-et-Marne également *Le camion qui swingue*, projet d'école de batterie itinérante parcourt le département. La DRAC a mis en place une résidence, mission au cœur du Vexin à la fois en direction de scolaires et d'adultes sous forme d'ateliers et de sorties. L'Association Concerts de poche, subventionnée par la DRAC et la Région, apporte musique classique, jazz ou opéra vers les zones rurales et les quartiers en Ile-de-France par des concerts et des ateliers itinérants, avec, en outre, l'exigence d'impliquer les jeunes, les personnes isolées ou défavorisées dans des projets musicaux participatifs. Le CNC, de son côté, mène une politique spécifique en territoire rural.

A l'instar des lieux culturels à dimension nationale voire internationale, les lieux culturels de proximité proposent eux aussi nombre d'actions hors les murs. L'immense majorité de ceux que nous avons rencontrés sont engagés vers des publics hors les lieux. Faute de pouvoir les citer toutes, nous prendrons l'exemple de théâtres comme ceux de Sartrouville, des Quartiers d'Ivry ou encore Gérard Philippe à Saint-Denis. Tous ont des interventions en direction des lycées sous forme d'actions de jeu théâtral vers des classes à PAC concernant des options facultatives théâtre pour le baccalauréat ou encore en milieu universitaire. Tous mènent également un travail en milieu carcéral (Fresnes, Villepinte, etc.), en milieu de handicap (Institut national des jeunes aveugles, maison d'accueil spécialisée de Saint-Denis, etc.) ou de soins (hôpital Ville-Evrard, etc.).

2.5. L'enjeu de la jeunesse

Toutes les personnes auditionnées, à quelque titre que ce soit, ont insisté sur ce point : sortir des inégalités face à la culture passe par un engagement déterminé vers la jeunesse que ce soit dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire.

2.5.1 Un constat partagé : tout se joue dans la jeunesse

Différentes études le montrent : initier la jeunesse à la culture est un enjeu de taille car la principale source d'inégalités réside dans les habitudes prises dans l'enfance.

Une analyse parue en 2003 dans « INSEE Première » est éclairante à ce sujet : « 41 % des personnes qui ne pratiquaient aucune activité culturelle pendant l'enfance se tiennent régulièrement en retrait des loisirs culturels à l'âge adulte, contre seulement 20 % pour celles qui en pratiquaient au moins une. Cette proportion ne s'élève plus qu'à 4 % pour les adultes ayant eu des activités multiples étant enfants ».

Cela est, en outre, souligné dans l'esquisse d'état des lieux du présent rapport et confirmé en ces termes par la DRAC :

« Il faut avoir ce constat en tête : les jeunes qui n'ont pas été frottés à la culture auront moins d'appétence, devenus adultes, à accéder à l'offre culturelle que ceux qui ont connu une pratique culturelle ».

Eviter que cette fracture largement sociale se perpétue nécessite de mener un véritable combat qui est celui de l'équité devant l'enseignement culturel et l'accès à l'offre dès le plus jeune âge.

Donner le goût de la lecture est un objectif primordial. La Ligue de l'Enseignement travaille sur ce sujet et organise des opérations en ce sens avec l'Association Lire et faire lire. De leur côté, les chorales « A Cœur Joie » (80 chorales et 3 000 choristes en Ile-de-France) accueillent les jeunes dès l'âge de 5 ans. Malgré des droits d'inscription quasi gratuits dans les territoires en difficulté, le

recrutement est difficile et accentué par des manques de moyens en salles lesquelles sont souvent prêtées ponctuellement ou pour rémunérer de jeunes chefs d'orchestres sans qu'ils soient contraints d'animer l'ensemble de l'association.

Aujourd'hui, des dispositifs se sont mis en place permettant au sein de l'Education nationale comme au sein du secteur associatif d'accéder à la fois aux musées comme aux lieux patrimoniaux ou de spectacle selon des modes particulièrement adaptés aux plus jeunes : formations pour les accompagnants comme pour les conférenciers, supports adaptés aux différents âges, parcours avec parfois audio-guides spécifiques, choix d'expositions, de thématiques, de spectacles.

Pour ne prendre que quelques exemples citons :

- « mon premier festival » dédié au cinéma des tous petits et organisé par le « Forum des Images » lié à la Mairie de Paris ;
- « la cité des enfants » d'Universcience, Cité des sciences et de l'industrie ;
- « la Galerie des enfants » du Centre Georges Pompidou ;
- les parcours « audio » enfants de la Philharmonie, Cité de la Musique ou du Louvre.

De plus en plus souvent, on voit aussi apparaître des livrets-jeux proposés aux enfants dans le cadre de parcours muséaux ou patrimoniaux ce qui donne un tour ludique aux visites par le biais de carnets d'exploration au Musée du quai Branly, de guides découverte de châteaux comme ceux de Fontainebleau ou Versailles.

En matière de musique, l'Association SUM à Sèvres propose avec « Les petits rockeurs » un parcours vers les maternelles. Il permet aux enfants de vivre une première expérience de concert, de participer à l'écriture d'un morceau de musique, de découvrir un lieu de musiques actuelles, ainsi que les différents métiers concernés.

D'une manière générale, beaucoup de lieux culturels muséaux, patrimoniaux, ou du spectacle engagent une action éducative dès la maternelle. Le conte, les récits, la lecture, des ateliers en constituent le socle. Ces actions sont de plus en plus fréquemment menées avec le milieu scolaire.

2.5.2 Les institutions culturelles et la jeunesse

Consciente de cet enjeu, la Comédie française a passé une convention cadre avec le ministère de l'Education nationale assortie de conventions avec nombre d'établissements scolaires des trois académies franciliennes, avec le soutien du mécénat de la Caisse d'épargne. Cela permet une gratuité pour les jeunes d'une représentation par mois, salle Richelieu, ainsi que l'accueil d'élèves comédiens et créateurs.

En déclinaison d'accords signés entre différents ministères, la DRAC Ile-de-France a mis en place des conventions spécifiques dans les secteurs de la justice, de la politique de la ville ou de la santé. Les jeunes sont particulièrement concernés par les mesures mises en œuvre.

Dans le domaine du cinéma par exemple, l'opération nationale *Des cinés, la vie*, appuyée par le Centre national du cinéma s'adresse aux jeunes pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse avec notamment la mise en place d'ateliers et la réalisation de films.

L'autre élément fort concernant la jeunesse est la nécessaire prise en compte des évolutions sociétales.

Comme l'a indiqué la DRAC Ile-de-France, nous sommes face à une génération « des cinq écrans » : portable, tablette, ordinateur, télévision, cinéma et les repères ne sont plus les mêmes que ceux des générations précédentes. Nous sommes face à un changement profond dans les modes d'accès à la culture : il n'y a plus de mono intervention et l'on passe beaucoup plus souvent d'une activité à l'autre.

L'adolescence apparaît comme un moment charnière dans l'approche de la culture. Alors que d'aucuns se désespèrent du désintérêt des jeunes pour la chose culturelle, un des *cahiers de l'action – les adolescents et la culture, un défi pour les institutions muséales*, publié par l'Institut

national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), reprenant une étude de M. Olivier DONNAT *La jeunesse au cœur des mutations culturelles* indique que « depuis l'avènement du rock salué par Edgar MORIN au début des années 60, la plupart des mutations culturelles ont été initiées par des adolescents ».

Et d'ajouter : « Le rôle des adolescents dans le renouvellement des expressions artistiques ou dans celui de leur participation à la vie culturelle montre combien ils s'y investissent. La culture devient de plus en plus le lieu ou la place qu'ils prennent dans le monde qui ne leur en fait par ailleurs pas beaucoup ».

La réflexion menée en direction des adolescents montre clairement que ceux-ci sont d'autant plus prêts à s'investir dans une initiative culturelle qu'ils en sont acteurs. Parmi les exemples franciliens cités dans la revue de l'INJEP, deux y sont analysés plus amplement. Celui de la Cité des sciences avec les expositions « Zizi sexuel » et « Bon appétit » qui ont connu de véritables succès attribués plus particulièrement à leurs aspects ludiques et participatifs. Cette appréciation est confirmée par une enquête démontrant que les ados questionnés apprécient le fait de pouvoir participer et faire des expériences.

Ce même numéro dissèque la mise en place faite depuis 2010 du studio 13/16 du Centre Georges Pompidou totalement dédié aux adolescents. Les participants aux activités du studio sollicités pour répondre à un questionnaire ont ainsi défini leurs motivations : rencontres avec des artistes (65 %), participation à des activités de création (47 %), visites d'expositions proches de leurs centres d'intérêt (34 %), accès gratuit (32 %), espace entièrement dédié (20 %), approche des nouvelles technologies (19 %).

L'Odéon, Théâtre de l'Europe, mène de front plusieurs programmes consacrés aux adolescents qui illustrent une gamme de possibilités offertes à différents niveaux.

Le théâtre a engagé en 2014/2015 avec la municipalité de Sarcelles, l'Alliance de Mécènes et la Fondation Deloitte un projet conçu pour des jeunes en décrochage scolaire. 12 élèves ont ainsi pu participer à des ateliers de philosophie avec la maison d'édition « les petits Platon ». Ce cycle a comporté des ateliers d'écriture avec des lectures collectives publiques des textes écrits, des visites du théâtre et des rencontres.

« Adolescence et territoires », soutenue par Vivendi Create Joy, a permis à 22 jeunes de 15 à 20 ans venant d'Asnières-sur-Seine, de Clichy-la-Garenne, de Paris, de Saint-Denis et Saint-Ouen de participer à la création d'une pièce de théâtre et de la présenter. « Génération(s) Odéon » a été l'occasion, pour des élèves de classes de quatrième et troisième de Paris et Maisons-Alfort, de suivre un programme de découverte de la création théâtrale européenne, avec le mécénat des fondations Rothschild.

Les élèves ont pu à la fois suivre des ateliers de pratique artistique et s'engager dans un parcours du spectateur en assistant à plusieurs représentations à l'Odéon et dans d'autres théâtres.

En outre, ils ont pu vivre une expérience européenne par une visite de trois jours à Bruxelles comportant un spectacle au théâtre national de Bruxelles, une rencontre avec les comédiens et une visite du Parlement européen.

Piloté par l'Association nationale de recherche et d'action théâtrale (ANRAT), via des financements des ministères de la Culture et de l'Education nationale, le parcours culturel « Transvers'Arts » regroupe une trentaine de lieux culturels franciliens mobilisés pour sensibiliser les élèves aux arts de la scène. Les spectateurs circulent entre différentes structures au travers de parcours de trois spectacles ouverts sur les arts scéniques (théâtre, danse, arts du cirque, marionnettes). Ils traversent ainsi plusieurs territoires culturels et géographiques. Si les trajectoires proposées sont portées collectivement, chaque lieu conserve sa couleur personnelle et son ADN territorial.

Ce programme est proposé aux enseignants des trois académies franciliennes et concerne les élèves du primaire, du collège et du lycée. Plusieurs lieux que nous avons auditionnés en sont partie prenante : la Ferme du Buisson, les théâtres des quartiers d'Ivry, de Sartrouville, de l'Odéon, le Parc de La Villette, le 104, etc.

2.5.3 Du côté de la Région et des Départements

La Région Ile-de-France, qui a la compétence des lycées, possède une gamme d'actions très

diversifiée en direction des lycéens. Elle s'attache à recueillir la parole des jeunes et a ainsi engagé une consultation auprès d'une vingtaine de lycées au sujet de ce que les jeunes considèrent comme réussir leurs vies et leurs études et en quoi la Région peut les accompagner. La Région veut aussi mesurer l'impact de la culture sur les résultats scolaires : elle constate ainsi que les lycées qui ont les meilleurs résultats au regard de leur plus-value sociale compte tenu de leur réalité socio professionnelle entrent dans au moins dix dispositifs régionaux (Nobel à Clichy, Romain Rolland à Goussainville, etc.). De même, pour les micro-lycées qui accueillent les jeunes sortis du système scolaire, les projets artistiques sont un apport fondamental pour raccrocher l'école : environ un tiers des projets éducatifs mis en place le sont sur des projets culturels et artistiques.

L'Education nationale reconnaît dans l'art et la culture un élément important pour remotiver les jeunes : de nombreux dispositifs sont ainsi mis en œuvre au cœur des établissements tels que « lycéens et apprentis au cinéma » à partir de séances organisées dans des salles de cinéma à raison de trois à cinq séances par an, ou « des ciné-clubs en lycées » qui concerne 51 lycées qui comportent des internats.

Quant à l'image, un travail intitulé « Mon œil ! » est engagé avec l'Association Les amis de magnum photos pour découvrir ce qu'est la création documentaire ; un dispositif « Télémaque » est également proposé autour des images audiovisuelles avec l'Association Savoir au présent.

Il existe aussi des clubs théâtre destinés à favoriser la pratique théâtrale des lycéens et apprentis. La littérature est à l'honneur : une rencontre est organisée entre lycéens pour décerner le « prix littéraire des lycéens et apprentis ». Le projet : 40 classes étudient 40 œuvres contemporaines et désignent les lauréats au terme d'ateliers et de rencontres départementales avec remise des prix au Salon du Livre.

La Région invite les lycéens à visiter le Salon du Livre de Paris en offrant des chèques Lire aux inscrits (dans la limite de 8 000). Dans la foulée du Salon se déroule une Quinzaine de la librairie dans une cinquantaine d'entre elles avec rencontres d'auteurs et remise de chèques lire.

Poésie en liberté permet aux jeunes lycéens et apprentis de concourir via internet dans un cadre européen avec restitution au Salon européen de l'éducation.

La Région met en place des médiateurs culturels en lycées (10 médiateurs qui interviennent sur 30 lycées). Ces médiateurs sont recrutés par ARCAD I et aident à construire des projets culturels. Un parcours de médiation culturelle proposé à 1 500 jeunes est mis en place avec le parc de La Villette et sera développé ci-après sur la découverte du spectacle vivant contemporain.

La Région Ile-de-France avait également lancé en direction de lycéens une initiative appelée « Tick'Art » sous forme de chèques remis aux lycéens permettant de financer en partie ou en totalité un accès à différentes activités culturelles comme l'achat d'un livre, la participation à un spectacle ou encore une visite de musée. Ce projet a ensuite été abandonné principalement en raison d'une diffusion estimée trop restreinte au regard des objectifs espérés comme nous l'ont expliqué la Région et le groupe UP, ce dernier étant chargé de sa mise en œuvre.

Pour proposer une alternative à cette situation, la Région, a saisi le Conseil régional des jeunes, composé de 140 membres, âgés de 16 à 25 ans, de tous statuts, tirés au sort sur volontariat pour deux ans : une réflexion a ainsi été engagée sur un projet de carte à puce incluant une option culturelle.

Dans le même temps, les jeunes du CRJ ont été amenés à discerner les freins à l'accès à la culture rencontrés dans leur parcours. Parmi ces obstacles figurent l'insuffisance du temps scolaire consacré à la culture, le manque d'information sur certaines initiatives – parfois gratuites ou à tarif très bas – les concernant, et bien sûr le coût financier de beaucoup de propositions culturelles.

Dans les départements, une action culturelle est également engagée en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Dans les Yvelines, une biennale dédiée à la création théâtrale pour l'enfance et la jeunesse, « Odyssée en Yvelines » tiendra sa 10^{ème} édition en 2016 avec une programmation forte de 200 représentations auxquelles s'ajouteront ateliers et rencontres avec le public entre janvier et avril. A cette occasion, le théâtre de Sartrouville et des Yvelines Centre dramatique national, concepteur de cette biennale en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines sera partie prenante d'un nouveau festival de la jeunesse « Cité-Odyssées » qui se tiendra dans la ville de Sartrouville au mois de janvier avec une journée « portes ouvertes » et de nombreuses activités gratuites.

2.5.4 Deux exemples de villes proposant des dispositifs pour la jeunesse

Les villes sollicitées ont toutes mis l'accent sur la nécessité d'agir le plus en amont possible vers la jeunesse. Deux d'entre elles ont engagé des actions d'ampleur, visant à toucher la totalité des enfants scolarisés dans une classe d'âge : Paris et Garges-lès-Gonesse.

A Paris, un enseignement artistique complémentaire est assuré par des enseignants salariés de la ville. Cela donne évidemment l'occasion à la capitale de sensibiliser par l'art l'ensemble des enfants scolarisés. La ville a mis en place un dispositif d'éducation artistique et culturel où sont inscrits 65 000 élèves, « l'Art pour grandir ». L'objectif est de familiariser les jeunes de collèges, lycées professionnels, centres de loisirs, associations avec les différentes formes d'expression artistique.

Des « Espaces jeunes », lieux aménagés au cœur des quartiers populaires pour les 12 – 25 ans offrent, parmi de multiples domaines, une gamme d'activités culturelles comprenant des ciné-débats, des parcours chorégraphiques et des pratiques artistiques.

La Ville de Paris a mis en place « Kiosque jeunes », une billetterie à tarif très préférentiel voire parfois gratuite, vers une offre culturelle et de loisirs ou sportive. Elle concerne des lieux publics comme privés en direction des jeunes de moins de trente ans. Pour l'instant les contremarques sont à retirer sur trois sites répartis dans la capitale mais l'offre devrait être dématérialisée d'ici quelques mois.

Le « Kiosque » devrait rejoindre la « Canopée du Forum des Halles » en fin de construction au cœur d'un pôle culturel regroupant entre autres une médiathèque et un centre Hip-Hop. Un « Pass Jeunes » a également été instauré permettant aux 15 – 25 ans ne partant pas en vacances de disposer d'un chéquier pour des sorties individuelles ou groupées.

30 000 chèquiers de 24 contremarques ont ainsi été diffusés. Afin de remédier le plus possible au caractère assez élitiste et au manque de place dans les conservatoires parisiens, la Ville de Paris a mis en place une politique qui vise à la fois à réserver des places pour des publics n'y ayant traditionnellement pas accès et à développer une politique hors les murs où les enseignants diffusent la musique dans les écoles, les centres de loisirs ou les associations.

A Garges-lès-Gonesse, « dès le plus jeune âge, et à plus forte raison en âge scolaire, l'action culturelle a prouvé qu'elle est l'un des meilleurs facteurs de prévention contre le décrochage scolaire ».

La Ville de Garges-lès-Gonesse a donc créé des cellules d'éducation artistique dans chaque entité scolaire et dans les classes allant de la moyenne section au CM2.

Chaque cellule, en lien avec une présence artistique en résidence, est en charge d'activités artistiques éducatives en musique, danse, théâtre et arts plastiques. Est ainsi mis en œuvre, en partenariat avec l'Education nationale, un cursus d'éveil et d'initiation artistique. Dans l'immédiat, la Ville de Garges-lès-Gonesse estime atteindre 83,5 % de ses effectifs scolaires, avec la perspective d'atteindre 100 % durant leur scolarité. Des restitutions sont prévues dans un espace municipal et dans les écoles ainsi qu'un temps fort d'échange avec les habitants, qui prendra la forme d'un festival « art à l'école, école d'art ».

Contrairement à des idées reçues, beaucoup de jeunes des territoires en difficulté s'immergent avec passion dans la culture mais ils sont naturellement portés vers une culture qui leur correspond : musiques actuelles, street art, arts de la rue, lieux émergents. Pour preuve l'incroyable créativité développée autour des musiques actuelles et de son alter ego visuel, le street art.

Côté musique, les conservatoires et autres structures d'enseignement musical, les lieux de répétition, ont partout intégré l'émergence de ces nouveaux styles musicaux ; nombre de festivals et événements artistiques leur sont désormais dédiés.

Plusieurs événements mêlent souvent street art, hip hop, slam, rap, danse : c'est le cas du festival « mur-murs » à Vitry, à Montreuil du festival « street art festival », du festival « Kalypso » à travers la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne et Paris ou de « Be street week-end Paris », etc.

Le site de La Villette a la particularité d'être une concentration sans égale dans notre pays de lieux culturels : on y rencontre en effet une quinzaine d'établissements voués à la culture au cœur d'un

parc de 55 hectares.

Situé à l'emplacement des anciens abattoirs de la Villette, ce site contribue au rééquilibrage de l'offre culturelle dans la capitale en faisant de l'Est parisien un pôle culturel majeur ; il participe aussi du rééquilibrage de l'offre culturelle au cœur de l'Île-de-France car il est établi à la limite de la capitale et de la Seine-Saint-Denis dont le conseil départemental et nombre de communes deviennent, grâce à des conventions, des partenaires assidus.

Du côté du canal Porte de la Villette, on est plutôt culture scientifique avec Universcience, la Géode, le Cinaxe ou encore l'Argonaute.

Sur l'autre rive, côté Pantin, on est plutôt plongé dans le littéraire au sens très large du terme, avec une très forte dominante musique, comprenant entre autres la Philharmonie de Paris 1 et 2, le Conservatoire national de musique et de danse, le Zénith, le Cabaret sauvage, le Trabendo, le Hall de la chanson, La Grande Halle sans oublier de nombreux festivals musicaux comme les scènes d'été vouées aux musiques du monde, le festival « jazz à La Villette », d'autres autour des musiques actuelles.

Et au-delà de la musique, les autres pratiques artistiques sont loin d'être oubliées avec des programmations de danse, de cirque, de théâtre ou encore le festival de cinéma en plein air. Ainsi, plusieurs établissements du site de la Villette jouent un rôle important dans l'offre culturelle vers les publics qui en sont les plus éloignés.

Le site de la Villette intéresse également notre rapport pour plusieurs raisons : d'une part, trois établissements font partie des missions d'Etat « Vivre ensemble » et RECA : il s'agit d'Universcience, de la Philharmonie de Paris et de l'Établissement du Parc de la Villette. Universcience, d'abord au travers de la Cité des sciences et de l'Industrie, est un des établissements pionniers dans la création de « Vivre ensemble » et de la RECA, dont il est actuellement le porteur de projet.

De fait, de grands défis concernant notre étude sont en large part nés sur ce site qui continue son œuvre créatrice.

Enfin, une certaine osmose née entre l'Est parisien et la Seine-Saint-Denis est un élément marquant ainsi qu'une porte ouverte sur ce que pourrait être l'approche culturelle à l'heure du Grand Paris.

Se tourner vers la jeunesse des quartiers situés en géographie prioritaire est au cœur des préoccupations des équipes. Les établissements y travaillent, en proximité avec des associations de quartier comme l'Association de Prévention du Site de La Villette (APSV). Un travail sur mesure est engagé pour atteindre le public des lycées. Une évaluation du travail accompli par l'établissement public est réalisée par les académies de l'Éducation nationale et par les partenaires. Parmi les actions vers les lycéens, un projet est plus particulièrement financé par la Région Île-de-France sur un mode de parcours. Chaque parcours s'articule autour de 4 rendez-vous, 2 spectacles et 2 ateliers portant à la fois sur des pratiques artistiques et sur des présentations d'esthétiques.

Ce parcours comprend de multiples aspects (musique en commun, orchestre symphonique Divertimento, résidences d'écrivains, aide à l'écriture de scénarios).

Pour la Région, la confrontation entre lycéens et artistes change le regard de celles et ceux qui y sont associés. Cette action a concerné un millier de lycéens venus de 160 établissements de l'ensemble des 8 départements franciliens.

Plusieurs festivals dédiés aux musiques actuelles permettent d'intégrer les jeunes de façon largement participative (sous forme de présentations de spectacles, d'ateliers, de rencontres, de discussions, etc.) autour de festivals de musiques actuelles comme le « street festival », avec des conditions tarifaires spécifiques voire la gratuité pour les publics relevant du champ social. Le cirque est également une entrée recherchée d'autant qu'une place importante est faite aux ateliers et à une initiation très concrète.

Le Parc initie également un parcours « SLAMS en jardin » depuis 5 ans grâce à « des jardins passagers » installés en son sein. Ceux-ci (3 000 m²), témoignent de la conception mise en avant d'un patrimoine en mouvement. Des ateliers pédagogiques et des parcelles sont dédiés à des associations. Un travail est en particulier engagé cette année avec deux SAU parisiens du 14^{ème} arrondissement et deux foyers de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) de Villemomble et Saint-Denis. Il touche des jeunes de 14 à 25 ans en grande difficulté dont certains non francophones. A partir de la découverte de la faune et la flore du jardin encadrée par un jardinier et accompagnés de deux slameurs, ils ont pu s'initier au slam en plusieurs étapes : visite du jardin - présence à des spectacles par exemple hip hop ou cirque - ateliers d'écriture - textes personnels et finalement restitution publique au jardin. Un de ces jeunes a d'ailleurs obtenu de faire un stage financé au jardin.

Le nouveau président du Parc de La Villette, nommé au printemps 2015, a annoncé lors de ses premières interventions publiques son intention d'accroître les offres du Parc en direction de la jeunesse. Ainsi, durant les trois premiers week-ends de décembre, « free style » aura pour ambition de faire découvrir au plus grand nombre, toutes générations confondues, les nouvelles expressions artistiques de l'art urbain actuel qu'il s'agisse de la danse, de la glisse, du street-art, de la musique, etc.

DEMOS (programme d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un autre projet majeur né au sein de la Villette, plus précisément au sein de la Philharmonie. Il était au démarrage, en 2010, porté par la Cité de la musique. Il s'agit d'un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre.

Il s'inscrit dans le même contexte, décrit précédemment, des classes orchestres.

Demos est tourné vers des enfants de 7 à 14 ans vivant dans des quartiers relevant de la « politique de la ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux de pratiques.

C'est un projet d'envergure nationale centré au départ sur l'Île-de-France, l'Isère et l'Aisne et appelé à s'étendre.

DEMOS propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne fréquentant pas d'école de musique et ne participant à aucun dispositif musical. Chaque enfant se voit confier un instrument et doit suivre 4 heures de cours par semaine hors temps scolaire dans la structure sociale qu'il fréquente.

Les séances se font par groupes de 15 travaillant sur une même famille d'instruments encadrées par deux musiciens et un travailleur social.

Les enfants d'un même territoire répètent une fois par mois en orchestre et des restitutions publiques en présence des familles sont organisées dont un grand rassemblement annuel.

Le financement de Demos se fait en trois tiers par l'Etat, les collectivités territoriales (dont une participation régionale) et parfois la caisse d'allocations familiales (CAF) et le fonds social européen (FSE).

Le mécénat intervient également pour partie dans ce projet. Y sont ainsi engagées comme grands mécènes les fondations Société Générale, SNCF et EDF.

Pour l'Île-de-France, dans l'immédiat, le projet prévoit deux orchestres à Paris, un dans les Yvelines, un dans les Hauts-de-Seine, deux ou trois en Seine-Saint-Denis, des discussions étant en cours concernant la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et le Val d'Oise.

A propos de DEMOS, l'actuel président de la Philharmonie s'exprimait ainsi : « pour sensibiliser les enfants à une musique qu'ils n'entendent pas habituellement, l'essentiel tient en deux points : les mettre dès le plus jeune âge en contact direct avec un instrument – fût-ce la voix s'il n'y a rien d'autre – et le faire dans un collectif. C'est ce qu'a montré le modèle El Sistema, ce programme d'éducation musicale de haut niveau lancé en 1975 au Vénézuéla qui a, depuis, touché plus d'un million d'enfants défavorisés. Les résultats ont été si convaincants que le principe a été reconnu par l'UNESCO et adopté par 25 pays dans le monde ».

D'autres initiatives présentent un attrait particulier pour les jeunes comme des week-ends ouverts et des événements gratuits réguliers : pratique amateur, scène ouverte hip hop.

2.6 L'intergénérationnel - l'interculturel

Favoriser l'accès des Franciliens à l'offre culturelle, c'est permettre au plus grand nombre d'en goûter toutes les formes et ce, sans barrière sociale, culturelle, territoriale ou encore de situation de santé. Mais la solution n'est pas simple en raison des multiples obstacles dont nous avons fait mention dès l'introduction du rapport. Répétons-le : toutes les études dont nous avons eu connaissance s'accordent sur le fait que la principale difficulté dans la relation des personnes à la culture réside dans les habitudes prises dans l'enfance.

C'est dire que le rôle de la famille et de l'école est primordial. Le Conseil économique, social et environnemental de la Région Ile-de-France a consacré un rapport à l'éducation artistique à l'école ; nous ne reviendrons donc pas sur cet aspect. Nous nous attacherons donc plutôt au travail engagé en direction des familles de milieux peu familiers de l'offre culturelle. Dans ce domaine beaucoup d'actions concernent la parentalité notamment celle des plus petits. Les contes, les comptines, les chansons sont des outils précieux pratiqués par presque tous les services qui agissent vers les familles.

Ainsi, les collectivités territoriales, avec les villes et leurs agglomérations, leurs réseaux de bibliothèques et médiathèques, travaillent dans cette direction avec parfois l'édition de livres et documents co-réalisés avec des familles participantes à des ateliers.

Les musées développent, eux aussi, pratiquement tous, des actions tournées vers la parentalité notamment sous forme d'ateliers contes, de visites contées, d'interventions de conteurs. Comme souvent, ils exposent des œuvres venues du monde entier, et c'est l'occasion de récits et découvertes construits sur un mélange de cultures mondiales.

Il faut mentionner les livrets-jeux (guides d'exploration du Quai Branly ou du Château de Versailles, etc.) déjà évoqués et largement répandus qui permettent l'implication des enfants et des parents.

Il faut également évoquer des actions pédagogiques pour une approche ludique de lieux culturels ainsi plus accessibles ou encore la rencontre d'autres réalités culturelles. Le cinéma en famille est aussi un point d'accroche familial notamment à partir du cinéma d'animation vers les tous petits. Rappelons à cet égard « mon premier festival » organisé par le Forum des images de la Ville de Paris ou bien les goûters en famille d'Emmaüs avec projections de courts métrages et dessins animés.

Si les initiatives en direction des tous petits jusqu'aux pré-adolescents (en général propositions communes aux 7 à 12 ans) sont assez nombreuses, une fracture plus ou moins large apparaît ensuite dans les sorties familiales : les propositions culturelles prennent alors une orientation particulière s'adressant plus spécifiquement aux seuls adolescents.

Un principe original est aussi mis en œuvre dans des initiatives faisant des enfants les incitateurs à la venue de leurs parents après être venus eux-mêmes voir les spectacles ou les œuvres. Nous l'avons vu précédemment avec les expériences en la matière du Quai Branly ou du Mac Val. C'est également le cas du théâtre de Sartrouville qui au travers de « Enfants sortez vos parents » offre à un élève venu en temps scolaire la possibilité de revenir voir le spectacle gratuitement en soirée en faisant bénéficier ses parents d'un tarif très réduit.

2.6.1 Une politique inclusive à destination des seniors

Le vieillissement de la population fait que le public de l'offre culturelle devient, pour une part de plus en plus large, un public âgé. Il se développe ainsi un besoin de proposition culturelle générale incluant le public senior.

Ce public âgé est de deux sortes : il est, pour partie, en bonne santé et bien intégré dans son environnement familial et amical, bénéficiant d'une offre culturelle intergénérationnelle ; mais il est, pour une autre partie, constitué d'un nombre croissant de personnes âgées isolées.

Lorsque ces personnes sont en bonne forme et autonomes, un certain nombre de sorties et autres initiatives intergénérationnelles leur sont proposées telles que visites communes à des expositions, participation à des spectacles, séances de lecture avec des enfants, ateliers intergénérationnels.

La situation est plus complexe lorsqu'apparaissent les premières difficultés liées à l'autonomie où la tendance est de concentrer les activités entre personnes âgées.

Ce constat doit amener à rechercher de nouvelles pistes quant à l'implication des personnes âgées dans des activités intergénérationnelles.

Le Musée Carnavalet organise des balades dans les quartiers de Paris, parfois ciblées vers un public déterminé (par exemple scolaire), mais parfois aussi mêlant publics et générations qui échangent ainsi sur leur vision des lieux visités. Les personnes les plus âgées, résidant souvent de longue date dans le quartier, apportent à cette occasion des témoignages précieux sur le vécu des habitants, les événements qui ont marqué la vie locale et les évolutions intervenues. Ces visites sont donc un moyen de rompre l'isolement d'une partie de la population. On pense bien sûr en premier lieu aux personnes âgées mais d'autres populations ont été concernées comme des jeunes en difficulté ou une visite faite avec un groupe de personnes en situation de toxicomanie.

Le Mac Val a réuni des personnes âgées d'un foyer-résidence et des enfants de deux centres de loisirs dans un objectif de découverte active et d'échanges autour de pratiques artistiques.

Pour jouer la carte de l'intergénérationnel, le théâtre des Quartiers d'Ivry a mêlé trois classes d'Ivry et du Val de Marne (en partenariat avec le rectorat de l'Académie de Créteil et le soutien de la DRAC) et des adultes Ivryens autour d'un projet, MANUFACTORY, lié à la mémoire et à la transmission ainsi que sur la trace que nous laissons pour nous raconter et raconter le monde.

De même, les Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis se sont attachées à ce mélange des générations par des actions en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; elles l'ont fait aussi à la maison du temps libre à Stains avec un décloisonnement permettant une action partagée entre personnes âgées et jeunes au travers d'entrées artistiques croisées entre danses, musiques actuelles, vidéo, ou encore arts plastiques.

Quant à Retour d'image, centre de ressources destiné à favoriser l'accès du cinéma aux personnes en situation de handicap, l'association utilise également le cadre d'instituts médico-sociaux pour favoriser au travers du cinéma la rencontre intergénérationnelle.

Le « chemin des arts » d'Anis Gras à Arcueil, a constitué un espace intergénérationnel de découvertes et d'échanges appuyé sur la réalisation d'actions collectives par la culture et l'art, pour et par un public de personnes âgées et d'enfants.

2.6.2 La fête de quartier et de ville, motrice de la dynamique intergénérationnelle

Le moyen le plus évident pour travailler au « vivre ensemble » réside dans les fêtes de quartiers et de villes, la plupart du temps gratuites (en totalité ou en majorité) et ouvertes à tous, organisées en large part autour des arts de la rue et où se mêlent musique, théâtre ambulant, cirque, arts plastiques, etc.

Qu'elles occupent différents lieux municipaux, institutionnels, associatifs ou bien l'espace public, ces fêtes sont la plupart du temps des rendez-vous incontournables attendus par l'ensemble de la population.

Elles peuvent être de longue durée comme le mois Molière à Versailles ou Paris Quartier d'Été qui couvre désormais des villes de quatre départements franciliens ; elles peuvent être aussi de plus courte durée comme les festivals des arts de la rue à Cergy-Pontoise et Lagny-sur-Marne, Parade à Nanterre ou encore le carnaval de Grigny et des centaines d'autres, ou les innombrables fêtes associatives de quartiers.

Elles peuvent être aussi la déclinaison régionale, départementale ou communale de grandes initiatives nationales tels le printemps des musées ou des poètes, la nuit des musées, la fête de la musique, la nuit blanche, sciences en fête, etc.

Ces fêtes n'offrent pas toutes les mêmes rapports aux publics : dans certaines d'entre elles, le public n'est que simple spectateur ; dans certaines autres, il deviendra spectateur participatif alors que dans d'autres enfin, il sera au cœur de l'organisation. Mais toutes ont le mérite de faire se rencontrer des populations, de brasser des personnes qui ne se rencontrent pas ailleurs ou plus simplement de faire se rencontrer des voisins qui vont peut-être s'adresser la parole pour la première fois.

3. De l'égal accès pour tous

3.1 Santé – Vieillesse : rompre l'isolement

Certaines des actions « hors les murs », sont menées vers des lieux ciblés qui s'adressent à des catégories spécifiques de publics. Nous traiterons ici plus particulièrement de lieux de santé. Un autre chapitre abordera des initiatives prises en direction des maisons de retraite. Ce thème de la « culture en lieux de soins » a été longuement traité dans un précédent rapport du Ceser. Notre propos n'est donc pas ici de reprendre les éléments contenus dans ce rapport et qui ont conduit à des préconisations, mais tout simplement de procéder à une simple actualisation d'actions menées sur le terrain en prolongement de ce que nous avons précédemment relevé.

La Cité des sciences et de l'industrie a engagé depuis 2008 une collaboration avec le département de pédiatrie de l'institut Gustave Roussy de Villejuif. Chaque année un groupe d'enfants traités, de retour dans leur famille mais faisant l'objet d'un suivi hospitalier viennent mensuellement suivre des activités de la Cité des sciences. L'animation du dispositif est assurée par l'équipe médico-éducative de l'institut Gustave Roussy de Villejuif formée et épaulée par la Cité des sciences. Un programme est assuré en parallèle en direction des parents et les fratries intégrées dans le dispositif.

Le Musée d'Orsay mène lui aussi une action de grande ampleur en faveur d'enfants du département de cancérologie de Gustave-Roussy. Cela s'est traduit en 2015 par la mise en place d'une vingtaine d'ateliers de pratiques artistiques autour de l'exposition Bonnard. Les enfants et leurs familles ont ensuite été invités à visiter l'exposition dans des conditions privilégiées le jour de fermeture au public.

Le Musée de l'Orangerie a, de son côté, une convention passée avec l'Hôpital de pédiatrie et de Rééducation de Bullion à Saint Rémy-les-Chevreuse pour des publics en longue hospitalisation. Des conférenciers de la RMN interviennent pour des ateliers de pratique artistique, des conférences et des visites du musée sont organisées.

L'« Art pour grandir » de la Ville de Paris agit avec les centres scolaires en Hôpital : ainsi le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) à l'école intervient dans les hôpitaux Trousseau, Necker et Robert Debré.

L'Association Les Toiles Enchantées soutenue par le Centre national du cinéma organise, chaque année, projections et ateliers de cinéma pour enfants ou jeunes adultes malades ou handicapés dans une centaine d'hôpitaux au niveau national. Des artistes viennent présenter les films dans les établissements accueillant les malades.

Autour d'une artothèque itinérante, le Musée du Louvre, a choisi de s'installer durant un an dans un hôpital. Cette année, le choix s'est porté sur l'hôpital gériatrique d'Ivry-sur-Seine à partir d'un travail avec la mairie. Sur l'exercice 2013 2014, le musée a travaillé avec 8 établissements de l'AP-HP à partir d'une mallette multi sensorielle.

Nombre d'actions sont désormais engagées vers les malades atteints de la maladie d'Alzheimer. La Philharmonie mène depuis trois ans un projet pilote « Au rythme du souvenir » mis en place par la Cité de la musique. Ce programme s'appuie sur des cycles de visites au musée et a donné lieu à une réflexion au travers d'un colloque « musée et Alzheimer » ainsi qu'à un web documentaire en faisant la synthèse. Une méthodologie de travail modélisable et téléchargeable en a été tirée. La RMN Grand Palais conduit, elle aussi, un programme « accessibilité Alzheimer » avec

l'Association Valentin Haüy. Des patients atteints de cette maladie ont visité les Archives nationales de Paris, l'Hôtel Soubise et celui de Rohan. Différents ateliers ont permis la création de masques, de costumes ou de sceaux.

D'autres établissements se sont engagés dans des actions sur ce sujet comme le Centre Georges Pompidou ou le Château de Versailles.

Les musées de la Ville de Paris, Carnavalet et Petit Palais intègrent également ce public autour d'ateliers d'art plastique et de courtes visites axées sur des thématiques adaptées.

Le Musée d'Orsay avec l'Association Culture et hôpital intervient également par des visites et ateliers pour ce public.

Le vieillissement de la population amène une réflexion renforcée vers la situation des personnes âgées.

Le choc laissé durant l'été 2003 par les conséquences de la canicule a posé l'exigence de construire du lien social avec les personnes âgées, qu'elles soient chez elles ou en lieux collectifs.

Des initiatives sont donc prises en leur direction.

La Philharmonie a convié dans le cadre de ses parcours-découverte des jeunes seniors et des personnes en maisons de retraite de Montreuil et Aubervilliers à une journée de visite privilégiée avec participation à des ateliers autour d'instruments à cordes.

De son côté, l'Opéra de Massy a organisé en maisons de retraite de l'Essonne une vingtaine de conférences sur le thème *Il était une fois l'Opéra*, ainsi que des récitals d'art lyrique. De son côté, la BNF a choisi de mener un travail de mémoire avec une trentaine de travailleurs immigrés âgés, les « Chibanis », en lien avec un atelier d'écriture et un café social, afin de faire se confronter leurs histoires individuelles et celle de leur pays d'accueil, la France : il en est sorti un ouvrage « mémoires de Chibanis ».

Enfin, il est à noter une initiative de prévention particulièrement originale du « dispositif Peace & Love » par le réseau RIF de musiques actuelles vers environ 80 établissements scolaires franciliens. Centrée sur un spectacle pédagogique, cette action sensibilise les élèves aux risques de l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées. Cette démarche est appuyée par un livret pédagogique et différents outils remis aux enseignants. Au-delà de la démarche de prévention, il s'agit aussi de mener à bien une expérience artistique et culturelle et de faire du spectacle une véritable expérience de concert.

3.2 La pénitentiaire : cap sur la réinsertion

Depuis 1986, trois protocoles ont été signés, en 1986, en 1990 et en 2009, entre les ministères de la culture et de la justice pour favoriser la proposition culturelle qui participe de la réinsertion et de la prévention de la récidive.

Le texte qui régit l'action culturelle en milieu pénitentiaire est la circulaire d'application du dernier protocole en date du 3 mai 2012. Le protocole national est ensuite décliné au plan territorial par des conventions entre les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) et les directions régionales de l'action culturelle (DRAC). Il existe actuellement, pour la région Ile-de-France, une convention 2012-2014 en cours de renouvellement. En Ile-de-France, les services pénitentiaires sont organisés au travers d'une structure régionale (DISP), de huit structures départementales, les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et une quinzaine d'établissements pénitentiaires : maison centrale, maisons d'arrêt, centres de semi-liberté ou pour mineurs, etc.

Le SPIP du Val-de-Marne intervient en direction des personnes détenues (6 500), seules à bénéficier du dispositif culturel mais aussi vers celles en milieu ouvert (5 500).

L'Ile-de-France accueille 1/5ème de la population carcérale française. Elle est caractérisée par le plus fort taux national de surpopulation carcérale.

La population carcérale, en large part issue de milieux défavorisés, est souvent confrontée à des difficultés de langue, à l'analphabétisme ou à l'illettrisme, elle a été privée d'accès à la culture.

L'action culturelle en milieu carcéral, dans ses différents aspects, est mise en valeur et il s'agit de la faire entrer sous toutes ses formes dans les établissements pénitentiaires. Les inscriptions se font au volontariat et sont gratuites. Cette action appelle une spécialisation de plus en plus grande : elle a donc un coût croissant qui nécessite la recherche de financements complémentaires. Pour mener à bien les missions culturelles, des coordinateurs culturels ont été mis en place au niveau du SPIP et des établissements. Ces coordinateurs sont des contractuels avec une expérience professionnelle ou une formation de médiateur culturel ; ils sont souvent issus du milieu associatif et sont recrutés sur la base d'un marché public auprès de l'administration pénitentiaire.

L'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire intègre des modules sur la prise en charge de la culture dans les formations en direction des personnels. Depuis 2008, aux initiatives organisées à l'intérieur des lieux pénitentiaires, s'ajoutent des actions hors les murs qui s'inscrivent dans des projets de sortie.

De plus, un partenariat national est prévu par le protocole national : ainsi un accord existe avec de grands établissements publics nationaux (en Ile-de-France, la plupart sont membres du collectif « vivre ensemble »), avec des associations culturelles (association organisatrice de la fête de la musique, Génépi, « culture, publics et territoires », etc.) ou avec des collectivités territoriales.

La maison d'arrêt de Fresnes reçoit près de 2 200 détenus (2100 hommes et 80 femmes). 110 langues sont parlées dans l'établissement. En 2014, 40 spectacles et 40 ateliers ont pu être organisés. Compte tenu de la diversité des détenus, les activités doivent être les plus éclectiques possible : écriture, poésie, peinture, cinéma, musique, danse ou encore théâtre. Chaque atelier regroupe au maximum 15 participants. Les détenus doivent s'inscrire sur une liste d'attente soumise à l'appréciation de l'administration. L'inscription ne signifie donc pas la participation.

L'accès à internet étant exclu en détention, une réflexion est en cours sur l'utilisation de liseuses mais cela se heurte à des impératifs de moyens.

Des conférences, expositions, accueils spécifiques dans le cadre de permissions de sortie ont eu lieu avec le Musée du Louvre ou avec la Réunion des musées nationaux. Dans le Val-de-Marne, il existe un potentiel de 20 à 25 partenaires culturels dont l'Institut du monde arabe, le Musée du quai Branly ou le Mac Val.

Afin d'attester de la diversité du travail entrepris nous avons demandé à chacun des lieux d'incarcération franciliens de nous proposer une action le symbolisant au mieux. Ce que nous retraçons ci-après. Plusieurs établissements de détention proposent de la musique :

la maison d'arrêt de Bois d'Arcy, propose un atelier musical avec un musicien professionnel et constitution d'un groupe jouant lors de la fête de la musique ; la maison centrale de Poissy met en place un atelier de création musicale autour du blues avec la constitution d'un groupe, l'enregistrement de CD et des concerts ; la maison d'arrêt de Nanterre organise un ciné-concert mené par des guitaristes de jazz. On retrouve le cinéma à la maison d'arrêt de Villepinte autour de l'organisation d'un ciné-club à raison d'une séance mensuelle de documentaires et de films de fiction.

Au centre pénitentiaire de Meaux-Chauconin, c'est l'histoire qui a prévalu, celle du temps de la Grande guerre avec la réalisation de planches de bandes dessinées encadrées par un dessinateur et le médiateur du Musée de la Grande Guerre ; un vernissage des planches réalisées a eu lieu devant nombre de personnalités de l'administration pénitentiaire, de la DRAC et de la ville de Meaux, ainsi qu'une visite du musée et des lieux de la bataille de la Marne.

Le dessin était à l'honneur à la maison d'arrêt d'Osny avec la réalisation d'un fanzine « pour la peine » en lien avec un concert de jazz. Le théâtre n'a pas été oublié avec un atelier sur une pièce radiophonique de Beckett « tous ceux qui tombent » suivi d'une restitution et d'une visite de la Maison de la Radio.

La maison d'arrêt de Fleury-Mérogis a vu la création d'une pièce sur le football présentée ensuite sur la scène de l'Odéon avec la visite du théâtre.

Enfin, dans les maisons d'arrêt de Bois d'Arcy et dans celle des femmes à Versailles, c'est le street art qui a été à l'honneur avec la réalisation d'une fresque assistée par un artiste urbain. A souligner que, concernant la maison d'arrêt pour femmes, à Versailles, dans le cadre d'une convention passée avec la ville, la bibliothèque municipale a mis en place une bibliothèque dont elle prend en charge l'animation.

L'engagement des détenus dans ces actions a marqué toutes celles et tous ceux qui ont vécu ces moments de grande intensité. A noter aussi la participation de très nombreux partenaires de tous horizons qu'il est difficile de citer tous. En toute injustice, nous en retiendrons quelques-uns : des institutions comme le Sénat ou l'Etat en région (DRAC), des collectivités territoriales comme les Conseils départementaux de Seine-et-Marne et des Hauts-de Seine, les villes de Meaux, du Réau, de Versailles, des fondations comme SFR, La Poste, Lilian Thuram, des associations comme Autres Brésils, Cinéma 93, Compagnie de théâtre Viva, La Clef, l'Indicible compagnie, Images en bibliothèques, Léo Lagrange IDF, Traits d'Union, des lieux culturels comme les Archives du film français, le CNC, Blues-sur-Seine, le Centre Pompidou, la Ferme du Buisson, les théâtres de Sartrouville, des Quartiers d'Ivry, l'Institut du monde arabe, le Louvre, la Maison de la Radio, le Mac Val, le Musée de la Grande Guerre, la Réunion des musées nationaux Grand Palais, le Théâtre de l'Odéon et de nombreux artistes.

3.3 Handicap : l'accessibilité universelle

L'objectif affiché de nos travaux est avant tout de relayer des bonnes pratiques, à la fois pour les faire connaître, montrer qu'elles sont possibles et inciter à leur essaimage. C'est pourquoi nous avons sollicité plus particulièrement des interlocuteurs engagés dans des actions vers les publics visés ; il en est de même pour les publics en situation de handicap.

Toutefois nous avons conscience des limites de l'exercice et de la tâche qui reste à accomplir. En effet, les exemples exposés, souvent remarquables, et qui montrent des avancées sensibles en faveur de ces publics, peuvent néanmoins masquer une situation nettement plus nuancée.

Les politiques publiques de l'Etat, au plan national ou en région, les politiques des collectivités territoriales dont plusieurs se sont engagées au niveau de la RECA (Comité du tourisme Paris Ile-de-France, conseils départementaux de Seine-et-Marne et des Hauts-de-Seine), les mobilisations associatives, les engagements partenariaux ont permis de faire des progrès. Et pourtant des lacunes importantes continuent d'exister.

Des faiblesses sont d'abord à relever dans la desserte en transports en commun : il s'agit particulièrement des réseaux souterrains avec le métro et le RER dont les pannes fréquentes d'ascenseurs et d'escalators, quand ce n'est pas leur absence, constituent un obstacle à la venue de personnes en situation de handicap vers certains lieux culturels.

Afin d'avoir une vision aussi précise que possible de la situation, le STIF a lancé, en 2013 et 2014, une enquête « accessibilité » sur le thème: quelle mobilité pour les personnes en situation de handicap en Ile-de-France ?. Dans cette démarche, pour l'élaboration et le suivi de l'enquête, une vingtaine d'associations accompagnaient le STIF. Les réponses évoquant une faible fréquence de déplacement par des publics à handicap reconnu ont été les suivantes : état de santé 46 %, absence de besoin ou d'envie 22 %, difficultés liées à la voirie 29 %, transport en commun pas adaptés 11 %.

Parmi les constats effectués, le STIF relève que « les transports collectifs sont utilisés dans une proportion semblable au reste de la population. Toutefois les personnes en situation de handicap privilégient les modes de surface comme le bus ou le tramway. Pour les personnes utilisant un fauteuil roulant, les services de transports collectifs sont en partie remplacés par des services spécialisés de type PAM ou parfois la voiture ». Le handicap constitue un enjeu très important.

Lors d'un entretien accordé en octobre 2013, le président du Comité régional du tourisme Ile-de-France dressait un constat amer du nombre de structures franciliennes labellisées « Tourisme et handicap » en région capitale. Il déplorait que seulement 172 structures franciliennes soient bénéficiaires de ce label dans une région comportant plusieurs milliers de sites culturels et constatait qu'il s'agissait d' « une goutte d'eau dans l'océan ».

Afin de remédier, du moins en partie à ce constat, le CRT Ile-de-France a également travaillé à améliorer cette situation en s'engageant au travers du site « accessibilité » qui regroupe de son côté plus de 300 sites franciliens en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.

Il faut le dire d'emblée : les établissements rencontrés sont sans conteste parmi les plus actifs en ce domaine et sont outillés pour répondre à toutes les formes de handicaps. Evidemment cela est plus facile à proposer lorsqu'il s'agit d'établissements récents dans lesquels les normes et techniques les plus actuelles ont été d'emblée intégrées comme le Musée du quai Branly et le Mac Val qui fêtent ou vont fêter leurs 10 ans ainsi que la Philharmonie qui a été inaugurée cette année ; il en est cependant d'autres, installés dans des édifices classés « monuments historiques » et datant de plusieurs siècles, où la tâche a été plus compliquée (Château de Versailles, Réunion des monuments nationaux, etc). Certains endroits de ces lieux, réduits au strict minimum à la suite des mesures prises, ne peuvent en l'état être rendus accessibles à tous et l'exiguïté de certains segments de parcours rend parfois indispensable un transfert des personnes, de leur fauteuil roulant motorisé à un fauteuil moins large.

De même, dans le spectacle vivant nos interlocuteurs dans les différents domaines artistiques (Comédie française, Philharmonie, Grande Halle de La Villette, Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis, théâtres de Sartrouville et des Quartiers d'Ivry, etc.) sont tous équipés pour répondre aux différents handicaps moteur, visuels (selon les lieux sous-titrage en gros caractères audio description, souffleurs d'images, etc.) ou auditifs (langue des signes, système d'amplification du son, etc.). Des dispositions peuvent être prévues au cas par cas concernant des publics en handicap cognitif, mental ou psychique. Par exemple, l'Association Accès culture travaille en collaboration avec plus de 60 théâtres et opéras en France (dont plus d'une dizaine en Ile-de-France) pour mettre en place des services d'accessibilité au spectacle vivant pour les personnes aveugles ou malvoyantes par le biais de l'audiodescription et pour les personnes sourdes ou malentendantes avec des adaptations en LSF et du surtitrage adapté. Depuis 1990, l'association accompagne ces structures culturelles dans la mise en place de leur politique d'accessibilité envers ces publics.

Les associations de personnes en situation de handicap sont en général associées à la recherche des dispositifs les mieux adaptés prenant en compte les diverses situations. Ainsi, l'Union régionale Ile-de-France des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) mène-t-elle plusieurs types d'actions. Cela se traduit par une démarche d'accompagnement des lieux de culture et de tourisme dans la conception et la réalisation de documents de visite adaptés. Différents partenariats sont ainsi engagés comme la réalisation de guides de visite adaptés avec la Maison Victor Hugo et le Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris ou encore la transcription du Magazine de la Région Ile-de-France en « facile à lire et à comprendre ».

De multiples collaborations sont en cours avec les musées de la Ville de Paris, des offices du tourisme en Essonne, des équipes d'ESAT, le service communication de la Région Ile-de-France. De plus l'URAPEI participe au comité de pilotage d'accessibilité du Musée du quai Branly. En outre, elle décerne tous les deux ans des « victoires » de l'accessibilité dans quatre catégories dont une concernant la culture. Ces « victoires » sont décernées à une équipe composée de représentants du lieu culturel ou de l'entreprise choisie, des personnes en situation de handicap au cœur de l'action menée et d'un membre de l'URAPEI.

La DRAC finance de multiples structures qui interviennent dans le domaine du handicap : inter visuel théâtre, association des jeunes aveugles, centre de ressources théâtre et handicap (CRTH) avec des brigades qui se rendent sur site et font des observations aussi bien sur le bâti que sur l'œuvre.

La Région, pour sa part, finance également le même type de structures comme l'« international théâtre » d'Emmanuelle LABORIT ou le CRTH.

Il ressort avec force des échanges avec l'ensemble des personnels dédiés au handicap que travailler en direction du handicap, c'est agir pour l'ensemble des publics. Ainsi, réfléchir à l'aménagement lié aux fauteuils roulants, c'est améliorer dans le même temps la circulation avec des poussettes ou de personnes à mobilité difficile.

Grossir la taille des cartels, les mettre à bonne hauteur, c'est également répondre à un besoin de meilleure lisibilité notamment pour une population vieillissante, etc.

Il s'agit donc pour elles d'être dans une dimension universelle, également nommée générale et globale.

Toutes les personnes entendues s'accordent pour soutenir l'accessibilité universelle. Les institutions culturelles ont souvent en commun de se référer à un certain nombre de dispositifs préconisés notamment par la RECA visant à l'accessibilité à tous les types de handicap, à la gratuité pour les personnes en situation de handicap ainsi qu'aux accompagnants.

Sont suggérés des parcours, des formations spécifiques vers les personnels, les accompagnants ou les conférenciers, le recours à des associations et organismes culturels spécialisés, la médiation, le recours à des conférenciers à des tarifs privilégiés (en moyenne autour de 30 euros contre 150).

Des personnels dédiés, parfois eux-mêmes en situation de handicap, permettent de mieux appréhender les obstacles et de définir plus rapidement les solutions à apporter.

Au-delà de cette ossature commune, beaucoup de lieux ont mené des actions particulières, souvent originales et innovantes : boîte mail, newsletter, ligne téléphonique spéciale ont été mises en place et un plan guide adapté a été réalisé.

Une action « accessibilité handicap » a également été engagée autour de chaque exposition. Tout comme la RECA, Paris musées, regroupement des musées de la ville de Paris propose des informations, supports et outils pédagogiques pour l'ensemble des formes de handicap, le tout rassemblé dans une même brochure.

La première exigence pour accéder à un site culturel, c'est de pouvoir s'y rendre et de pouvoir y circuler : on parle là d'accessibilité externe et interne. La politique mise en œuvre doit permettre à ces établissements de disposer en leur sein d'entrées et d'accueils spécifiques, de parcours aménagés, d'ascenseurs et de toilettes accessibles, de modes d'information adaptés à chaque situation tout au long du parcours, de prêt de matériel si nécessaire. Au-delà de l'accessibilité intérieure sur des sites de grande dimension comme ceux du Château de Versailles ou du Parc de

La Villette, il s'avère indispensable de travailler à l'ensemble d'un chemin d'accès.

Le Parc de la Villette, qui a une mission particulière sur le bâti et l'aménagement dans un parc de 55 hectares, a dû tracer un parcours podotactile vers tous les lieux du Parc avec écran tactile d'information, bornes d'accueil ergonomiques, maquette du site 3D tactile, revêtement de sol adapté. Plusieurs autres mesures ont été mises en œuvre comme un jardin passager rendu accessible et adapté aux différentes formes de handicap, un pont mobile à plat installé à la période estivale pour la traversée du canal, etc. Un tel ensemble d'actions a valu à l'établissement de se voir décerner le label Tourisme/Handicap.

Un aménagement en partie de même nature a été installé sur le site du Château de Versailles. Avec l'aide de l'Association « Valentin Haüy », le Musée d'Art Moderne propose un descriptif du trajet du métro au musée pour handicap visuel.

Le Musée du quai Branly organise, quant à lui, tous les deux ans, une semaine de l'accessibilité étalée sur 9 jours incluant deux week-ends. Les objectifs sont multiples : faire connaître l'ensemble de l'offre, rénover le lien avec le secteur associatif, sensibiliser le grand public au handicap et mélanger les publics à partir d'offres inclusives. Le choix est donné aux visiteurs de venir en autonomie, en groupe ou à partir de visites guidées et d'activités. La dernière programmation a eu lieu en décembre 2014 avec notamment un conte visuel présenté en audio description et interprété en LDS, des lectures bilingues français/LDS, des lectures en obscurité, des visites adaptées (descriptives et tactiles, en lecture labiale, en LSF), des rencontres.

Les établissements de la RECA tels que la Philharmonie, Universciences ou le Musée du Louvre, forts de leur expérience, sont souvent sources de recherche dans des colloques ayant pour thème la culture et le handicap : il s'agit par exemple de « musique et surdité » ou « exposition et déficience visuelle » sans oublier de nombreuses rencontres telles que les journées professionnelles de l'ARIAM ou le conseil international des musées de Bruxelles (ICOM), etc.

Il existe toutefois des particularités propres aux différents types de handicap qui font l'objet d'actions spécifiques. Il faut en montrer la diversité, les politiques menées oscillant entre une volonté affichée de mixer le plus possible les publics et une réalité qui ne peut éviter le traitement spécifique des différents handicaps.

3.4 Répondre à tous les types de handicap

3.4.1 Concernant les personnes en situation de handicap visuel

Au Louvre, une galerie tactile à partir de reproduction d'œuvres du musée ainsi que des parcours tactiles permettent d'avoir recours au toucher pour les visiteurs non ou mal voyants, ressource complétée des visites-conférences descriptives. Cette galerie tactile est aussi utilisée lors de formation de personnes voyantes pour des mises en situation.

Au Parc de La Villette, un travail est mené avec l'Association Valentin Haüy : un dispositif "souffleur d'images" est à disposition de ces publics lors de spectacles à partir d'une cabine insonorisée reliée à des casques (organisé par le CRTH). De plus, une formation à laquelle ont participé six salariés est dispensée en audio description pour les spectacles vivants.

De même, ce dispositif « souffleur d'images » est mis en œuvre dans divers théâtres comme celui des Quartiers d'Ivry.

La BNF a travaillé, elle aussi, avec les Associations « Valentin Haüy » et le « Centre de recherche théâtre et handicap ».

Au Mac Val, l'accent est mis sur le mélange permanent des publics qu'ils soient ou non en situation de handicap. Un travail est réalisé avec un stagiaire non voyant en formation INA et en cursus d'école d'art à Marseille sur des scénographies théâtrales ou chorégraphiques, parfois restituées lors de visites du week-end. Cela remporte un grand succès public après toutefois une période de résistance.

3.4.2 Concernant les personnes en situation de handicap auditif

Les entretiens menés pour ce rapport montrent la grande diversité des techniques d'accompagnement de ces publics : langage des signes LDS, langue des signes française LSF, lecture labiale, bilinguisme français/langue des signes, etc.).

Le Mac Val mélange les personnes en situation de handicap avec le public entendant, ce dernier étant muni de casques assourdissants isolant des bruits, en intervenant au travers d'un langage des signes commun créé pour l'occasion.

La BNF a mis en place un partenariat avec « Signes de sens » qui propose des visites du site Richelieu et du site François Mitterrand en langue des signes. *Une vidéo d'appel a été réalisée en langue des signes.* En 2015 ou 2016, la BNF envisage de s'abonner à une plateforme de visioconférence en langue des signes.

3.4.3 Concernant les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique

Le Louvre tient des « rencontres du handicap mental, cognitif ou psychique » avec l'objectif de préparer, dans les meilleures conditions possibles, de futures venues en groupe au travers de visites-conférences, d'ateliers, de diffusion d'informations, de ressources disponibles.

La BNF, en relation avec l'hôpital Sainte-Anne et l'UNAPEI, a mis sur pied des ateliers d'écriture aboutissant à la rédaction d'un livre « la Forêt interdite ».

Le Château de Versailles s'est engagé dans un partenariat culturel d'intégration des personnes autistes, à partir d'œuvres réalisées et présentées en juin 2015 dans les jardins du Château, dans le cadre d'une exposition « Escales dans les jardins de Versailles » avec publication d'un ouvrage du même titre (partenariat Editions Zig Zag Color, soutien « Les amis d'Arthur et fondation ACB).

Dans les établissements de Paris-Musées, les actions classiques comme les visites ou contes adaptés côtoient des ateliers inattendus comme une animation autour d'un meuble pédagogique réalisé par l'école Boule au Musée Cognacq-Jay ou des ateliers de création sonore ou de bien-être au Musée d'Art Moderne.

La Maison Victor-Hugo, labellisée tourisme et handicap - critère mental - (en lien avec l'ADAPEI, les Papillons blancs, la communication du musée et de la Ville de Paris et le CRT Paris-IDF) a réalisé un livre « facile à lire » proposant un parcours adapté.

Dans ce domaine, il convient de mettre un accent particulier sur le travail engagé par l'Association « ciné-ma différence » qui favorise l'accès à la culture et au plaisir du cinéma des personnes présentant un autisme, des personnes polyhandicapées, ou présentant un handicap avec troubles du comportement associé. Un travail patient soutenu par diverses institutions (Région Ile-de-France, Ville de Paris, CNC, DRAC) et fondations (FDF, Orange, EDF, Réunica, MAAF, ACB, Ronald Mac Donald). Une charte en définit précisément les modalités avec, entre autres critères : accueil chaleureux et individualisé, encadrement par des bénévoles, information de l'ensemble des spectateurs et du personnel du cinéma, salle accessible aux personnes à mobilité réduite, passage à l'obscurité progressif, niveau sonore abaissé.

Il s'agit d'un dispositif national mis en œuvre dans une dizaine de salles franciliennes souvent à gestion municipale situées à Cachan, Fontenay-sous-Bois, Issy-les-Moulineaux, Montigny-lès-Cormeilles, Montreuil, Neuilly-Plaisance, Orsay, Paris, Vanves. Un engagement qui a valu à l'association de nombreuses récompenses.

Des initiatives dans le domaine musical s'adressent aux publics en situation de handicap. Ainsi, le réseau « Réseaux en Ile-de-France » (RIF) de musiques actuelles engage des actions concernant tous les âges et tous types de handicap.

L'Atelier Méditerranée du groupe Cheveu de Mains d'Oeuvres à Saint-Ouen a installé un atelier de musique expérimentale pour un public en situation de handicap mental ou autiste. L'objectif est de révéler, à travers la spontanéité de ces publics leur force artistique. « Musiques Tangentes » à Malakoff, qui est une école associative de musiques actuelles intervient dans les IME/IMP avec un programme adapté aux difficultés et handicaps des enfants.

Le Festival Blues sur Seine propose aussi des actions culturelles pour des personnes en situation de handicap.

Le département de Seine-et-Marne, qui couvre à lui seul la moitié de l'Ile-de-France et où se déplacer d'une ville à l'autre en transports en commun est souvent complexe, a pris la réalité du handicap à bras-le-corps.

C'est d'ailleurs l'un des départements qui, avec Paris et les Hauts-de-Seine, a adhéré à la RECA. Depuis 2005, une politique particulièrement active est menée au sein de ses musées départementaux qu'il s'agisse du Musée des peintres de Barbizon, du Musée jardin Bourdelle à Egreville, du Musée de préhistoire d'Ile-de-France à Nemours, du Musée de la Seine-et-Marne ou du Musée Stéphane Mallarmé : ainsi, les agents des musées ont été formés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Des visites, animations et projets adaptés ont été mis en œuvre. Ce travail, largement reconnu, a amené les cinq musées à être labellisés.

Un guide présentant chacun des musées ainsi que des propositions liées à chacune des formes de handicap a été réalisé.

Un guide similaire a été édité concernant les musées regroupés au sein de Paris-Musées.

Le Musée de la Grande Guerre à Meaux est labellisé « Tourisme et Handicap » et a bénéficié, pour son accessibilité, de subventions publiques dont celle de la Région Ile-de-France.

La Caisse d'Epargne Ile-de-France soutient la réalisation d'une malle multi-sensorielle.

Le département de Seine-Saint-Denis a, quant à lui, édité un répertoire des lieux de diffusion culturelle – 240 sont dénombrés - recevant du public avec leurs modalités d'accès selon les différents types de handicap sur l'ensemble de l'offre culturelle et son accessibilité aux différents handicaps.

3.5 Ressource, sensibilisation et formation : des passages clés

Répondre de la meilleure façon possible à toutes les formes de handicap nécessite l'organisation de formations et d'ateliers de sensibilisation spécifiques à l'ensemble des handicaps reconnus.

Le public à former est divers : personnes elles-mêmes en situation de handicap dont certaines deviennent à leur tour formateurs, accompagnants salariés ou bénévoles, personnels des organismes culturels accueillants.

En plus de l'Association Ciné-ma différence précédemment évoquée, nous avons rencontré plusieurs organismes intervenant en ce domaine tel Action Handicap France. Ce dernier organisme national avec une forte présence en Ile-de-France, propose une offre abondante de formation. Il intervient sur les handicaps sensoriels (visuels et auditifs), ainsi que sur le handicap psychique, mental et cognitif. Ces formations permettent d'aborder différents aspects généraux comme l'approche de la notion de handicap, l'analyse de la loi « handicap », etc. Selon les différents types de handicap sont abordés les caractéristiques propres à chacun, les façons de les aborder, les approches méthodologiques et pédagogiques.

Et bien sûr, les dispositifs propres à chaque situation sont présentés : les propositions tactiles, audio ou audio tactiles, pour le handicap visuel ; les systèmes d'amplification sonores comme les boucles magnétiques, le langage des signes, la lecture labiale pour le handicap auditif ; et pour le

handicap psychique, mental et cognitif des approches à partir de mises en situation et d'exercices adaptés aux situations particulières.

Le Centre de recherche théâtre et handicap anime une école de théâtre « Acte 21 » accessible à tous les publics qu'ils soient ou non handicapés. De nombreux ateliers sur place ou en structures médico-sociales sont ainsi proposés, ainsi que des stages, des sorties pédagogiques.

Le Centre assure aussi une formation aux métiers de l'accessibilité. Il peut intervenir dans des lieux de spectacle pour proposer un soutien aux déficients visuels (dispositif « souffleur d'images », sur titrage, audio description) ou auditifs (régie avec boucles magnétiques).

Musique et situation de handicap se développe autour de trois pôles : un pôle « ressource », chargé de rechercher les meilleures solutions possibles aux difficultés dont il est saisi concernant l'accès aux pratiques musicales des personnes en situation de handicap ; un pôle « formation » qui intervient auprès de professionnels en formation initiale en lien avec l'Education nationale puis ensuite dans le cadre de la formation continue ; et un pôle « études - recherche » (ancré sur le terrain par exemple) pour mieux appréhender la réalité de l'accueil des personnes handicapées dans les conservatoires. Parmi les actions engagées : la mise en place « d'ateliers tremplin », afin de recevoir provisoirement des personnes en situation de handicap non accueillies en attendant leur intégration dans un conservatoire ou un lieu adapté.

Retour d'image « cinéma et handicap » est également un centre ressources qui intervient en plusieurs domaines : sensibilisation au handicap à travers le cinéma, conseil et accompagnement des professionnels du cinéma vers l'accessibilité de leur offre, aide à la programmation d'œuvres cinématographiques, actions d'éducation au cinéma pour favoriser la rencontre de tous les publics. Retour d'image mène une action éducative importante tournée vers l'objectif de séances de cinéma inclusives. Des interventions se font notamment en direction de publics jeunes que ce soit en temps scolaire, périscolaire ou lors d'activités de loisirs dans le cadre des MJC. Des actions sont également menées en direction du champ social.

Ces différents organismes travaillent tous avec de multiples collectivités territoriales franciliennes, des collectifs artistiques, des structures médico-sociales et ont eux-aussi des partenariats de fondations d'entreprises.

Ils sont d'envergure nationale, reçoivent des financements de l'Etat auxquels s'ajoutent, selon les initiatives, des soutiens de collectivités territoriales. Leur implantation est en général assez forte sur l'Ile-de-France avec un nombre d'interventions qui se répartit entre lieux culturels, collectivités territoriales et grandes entreprises. La plupart nous ont signalé leur difficulté d'agir, notamment en matière de formation en direction de sites culturels de taille modeste, par manque de budget approprié.

4. S'impliquer plus encore

4.1 Le sens d'une démarche

Jacques MARTIAL, Président de l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de La Villette de 2007 à 2015, exprimait ainsi l'accès pour tous à l'ensemble de l'offre culturelle à l'occasion de la signature d'une convention avec des associations locales travaillant sur le champ social : « Notre établissement se doit d'aller à la rencontre de ses publics. Et lorsque nous parlons de tous les publics je veux que ce mot ne soit pas vain. « Tous les publics », c'est donc particulièrement ceux dont on dit souvent avec beaucoup de mépris qu'ils n'ont pas vocation à s'ouvrir aux arts et à la culture, qu'ils ont d'autres préoccupations. Comme si l'exclusion était un choix, comme si elle était mûrement réfléchie » ; et comme s'il fallait effacer d'un trait de langage, en ne la reconnaissant pas, la volonté des plus démunis à s'ouvrir au théâtre, au cinéma, au cirque, non pas par coquetterie, mais bien parce que cette ouverture est vitale pour chacun d'entre nous... . L'exclusion c'est le confinement, la relégation, la mise à l'écart de personnes, d'individus par une société qui ne les juge plus aptes à faire partie de son aventure commune, de son

système de valeurs. A une époque où l'on parle constamment de valeurs, mais où l'on dénature le plus souvent ce terme par son emploi systématique, il faudra bien s'accorder sur le sens des valeurs que nous voulons transmettre auprès des générations d'aujourd'hui et de demain. Ces valeurs, quelles sont-elles ? L'altruisme, la solidarité, le partage, l'écoute, le dialogue, l'ouverture sur l'Autre. Je voudrais que ces valeurs soient le reflet d'actions concrètes et non seulement de discours ».

Aujourd'hui, la cohésion sociale est mise à mal par un contexte économique et social dégradé : montée du chômage, de la précarité et de la pauvreté, croissance des inégalités tant sociales que territoriales, climat de tension lié entre autres à une recrudescence d'attentats. L'Ile-de-France n'est pas épargnée par ces évolutions : elle est notamment la Région française avec les écarts de revenus les plus forts du pays ; elle connaît elle aussi un chômage croissant, même si son taux reste légèrement inférieur à celui de l'ensemble national. Les inégalités sociales et territoriales y sont très marquées avec souvent une concentration des difficultés sur des territoires transformés en poches de pauvreté.

Face à ce constat, un certain nombre de dispositifs ont été mis en œuvre dans différents domaines, au niveau national ou de façon décentralisée.

Considérant la culture comme un élément essentiel de richesses personnelles et collectives, mais aussi susceptible de lutter contre tout phénomène de fracture sociale, des structures de différents horizons ont décidé de mettre en place une dynamique plaçant la culture au centre de la lutte contre la « fracture sociale ». De là ont émergé des chartes comme celles de « Vivre ensemble » ou de la RECA, des dispositifs nationaux ou décentralisés dans les régions telles des conventions de la DRAC ou de la Région Ile-de-France, des initiatives locales venant du secteur culturel et artistique, du monde associatif, de collectivités territoriales, de partenariats, etc.

Les nombreuses auditions auxquelles nous avons procédé ont non seulement montré une véritable détermination à faire de la culture un élément majeur de cohésion sociale mais aussi à agir de façon cohérente, concrète et pédagogique à la recherche de la meilleure efficacité possible. Nous essayons ci-après d'en déterminer les grandes lignes.

Unaniment, nos interlocuteurs nous ont fait part de leur conviction de la place centrale de la culture dans la construction du lien social, et cela encore plus dans une société de développement massif du temps libre : « la culture est aussi un vecteur majeur de progrès et de cohésion sociale » (charte de « Vivre ensemble ») ; « la culture est un élément d'anticipation et d'intégration sociale. » (DRAC Ile-de-France).

La culture reconnue comme élément essentiel de cette cohésion sociale est portée fortement par les collectivités territoriales avec des pointes de regret lorsque « la République a parfois abandonné certains de ses enfants » (Ville de Grigny).

Bien évidemment, cela doit se faire dans le cadre *d'un projet commun*. « La culture, par le plaisir qu'elle procure, les échanges qu'elle permet et le questionnement qu'elle provoque, apparaît indispensable à la construction d'une identité, individuelle comme collective » (Cultures du cœur).

La volonté de mener une politique inclusive transparaît pour tous : « l'offre doit être inclusive et universelle » (Musée du quai Branly).

« Notre projet éducatif local permettra de poser les bases d'une sortie du paupérisme culturel dans lequel se trouvent un certain nombre de citoyens de la ville et tendre à rétablir une forme d'égalité des chances pour la jeunesse de ce territoire » (Garges-lès-Gonesse).

« Penser une accessibilité générale et globale permet à tous les publics, y compris ceux qui ne souffrent pas de handicap, d'avoir un accès plus simple » (Centre Georges Pompidou) ; « Le travail se fait dans l'objectif de l'accessibilité universelle. La question de l'accessibilité se pose en amont et un équilibre doit être trouvé entre offre inclusive et offre spécifique » (Musée du quai Branly).

Cette politique inclusive doit être basée sur une pédagogie adaptée à la multiplicité des situations. « Il est tellement important pour nos enfants différents de pouvoir participer aux mêmes événements de toute vie sociale que nos enfants sans difficulté » (Ciné-ma différence).

La nécessité d'aller au-devant des publics devient une priorité clairement marquée avec l'engagement d'un travail fondé de plus en plus sur une approche territoriale des politiques engagées : « il faut aller au-devant des publics éloignés... On doit se porter au-devant d'eux » (Centre Georges Pompidou).

Est apparu également le souci de traiter la dimension individuelle des personnes et leur mise en perspective collective, les deux dimensions s'avérant complémentaires et inséparables. D'où la nécessité de passer par la prise en compte de tous les publics et de leurs difficultés propres : « il ne peut y avoir de démocratie culturelle sans attention portée à tous les publics » - Versailles ; « Ce que la misère détruit, la culture peut le reconstruire » - ATD QM ; « La culture permet aux personnes invisibles de devenir visibles » - FNARS ; « Si la pratique culturelle peut aider à maintenir ou à retrouver du lien social, elle peut contribuer à retrouver liberté, dignité, fierté et confiance » - Charte de « Vivre ensemble » ; « La personne doit être considérée dans sa globalité dans une perspective de valorisation » - Centres sociaux. Cet apport envers la personne a été relevé dans un rapport réalisé en 2012 par la FNARS. « Les principaux effets bénéfiques de l'accès à l'offre culturelle cités par les travailleurs sociaux dans un rapport de la FNARS sont par ordre décroissant : la création de lien social, de l'estime de soi, de la remobilisation, du plaisir, un moment permettant de s'échapper d'un quotidien lourd, de l'ouverture d'esprit ». La Coordination des fédérations et associations culturelles de la Région Ile-de-France (COFACRIF) constate « la place importante prise par la dimension individuelle dans l'accès aux activités culturelles. La motivation individuelle de chaque citoyen se trouve en confrontation avec la pratique collective ». Car il y a aussi un rôle collectif essentiel dans l'accès à la culture. Le lien entre la dimension individuelle et collective est clairement dans la Loi de 1998 « contre les exclusions » en précisant « l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture... permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté », un atout conforté dans le rapport de l'inspection générale des Affaires Sociales « l'accès à la culture des plus défavorisés » déjà cité.

La participation et l'implication des habitants, selon les réalités très contrastées rencontrées sur le terrain, est mise en évidence. La volonté affichée est quasi unanime : les personnes concernées doivent être associées, le plus en amont possible, aux choix, à la mise en œuvre, au déroulement des actions entreprises. « La co-construction est nécessaire. Un travail important est fait avec les associations et les mouvements d'éducation populaire » - Mac val ; « Les habitants sont de véritables passeurs d'art » - Grigny ; « Le bénéfice sera d'autant plus important que les visiteurs seront actifs » - Charte de « Vivre ensemble » ; « Pas de projets clé en main, mais affirmation de co-construction des projets prenant en compte la spécificité du territoire » - Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis ; « Pas de concerts sans ateliers, pas d'ateliers sans concerts » - Concerts de poche. Les pratiques artistiques constituent un atout majeur de cette volonté participative. Au travers des initiatives présentées, on voit tour à tour des habitants devenir créateurs en tous domaines, constituer des orchestres, devenir slameurs, artistes de cirque, participer à la réalisation de livres ou de BD, organiser des expositions artistiques, etc.

Une démarche de médiation : même si sur ce sujet il peut y avoir quelques nuances d'approche (par exemple sur la conception du droit de parole), le recours à la médiation culturelle, notamment par l'intermédiaire de « relais » ou de « passeurs » tient une place centrale dans le projet, pour l'accessibilité de tous les publics, dans toutes leurs diversités. « La médiation culturelle doit réduire la distance entre l'art et le citoyen. C'est la culture de l'exceptionnel pour tous » - Parc de La Villette.

La dédramatisation du culturel est également fréquemment évoquée comme un principe essentiel : « il convient de dédramatiser la venue dans une institution culturelle et de faire d'une visite un moment festif et décontracté » - Centre Pompidou ; « L'accès à la culture est fondamental pour les personnes en difficulté...il éveille leurs curiosités, et leur redonne confiance dans leurs capacités à comprendre et à s'émerveiller » - Musée Guimet.

Pour tous, l'engagement dans la durée est une condition obligatoire de la réussite d'un projet (l'expression pas de « one shot » a souvent été relevée) : « la question de la durée des actions culturelles se pose avec force car il ne s'agit pas de faire un coup une fois ; le résultat en outre, n'est pas toujours immédiat » - CRIF ; « Il ne faut pas se reposer sur ses acquis. Il faut rouvrir en permanence le champ d'intervention pour l'élargir » - 104.

L'évaluation – la qualité des actions – le financement ont également été relevés : « la réalité est que les budgets consacrés à la culture sont de petits budgets avec une valeur symbolique exceptionnelle » - CRIF ; « La qualité et le sérieux de l'action culturelle doivent pouvoir être évalués » - CRIF ; « La gratuité de l'offre culturelle ne suffit pas mais elle est un préalable incontournable à une politique culturelle menée en direction des publics empêchés pour des raisons socio-économiques » - Versailles ; « Pour être pertinentes les actions culturelles doivent s'accompagner d'une exigence dans leur contenu et leur mise en œuvre » - FNARS ; « La gratuité n'a de sens que s'il y a médiation » - Cultures du Cœur. Néanmoins, ces sujets sont parfois complexes à mettre en œuvre sur le terrain, les situations des uns et des autres étant très disparates et tous ne disposant pas des mêmes outils et des mêmes moyens matériels, humains, ou financiers.

4.2. Sollicitations auprès de la Région

Les interpellations et les attentes en direction de la Région ont été relativement nombreuses et très diverses. Certaines ont visé la Région en tant qu'entité territoriale dans son rôle d'organisatrice, de coordinatrice du territoire francilien et de garante de l'équité territoriale. D'autres ont directement touché les compétences régionales obligatoires comme les transports (quasiment plébiscités), la formation, les lycées, etc.

Mieux connaître la réalité régionale, les spécificités de la région capitale et son évolution dans le temps apparaît pour tous une exigence. Les auditions ont montré combien la situation actuelle de méconnaissance de la réalité culturelle de notre territoire constituait un handicap important pour avancer dans la réflexion et les évolutions à engager. Dans nos échanges, plusieurs propositions ont été formulées : mise en place d'un schéma directeur de la politique culturelle, d'un observatoire de la vie culturelle à l'instar ce qui se fait dans d'autres régions, d'une structure en charge de cette mission appuyée sur un organisme associé, etc.

Une demande forte est également apparue en faveur d'une politique de communication plus offensive rendant plus visible à la fois l'action régionale mais aussi par exemple celle d'un site

internet dédié relayant l'ensemble des offres culturelles en Ile-de-France en direction des publics éloignés.

Avoir une Région garante de l'équité territoriale veillant à mieux répartir l'offre culturelle sur le territoire notamment en corrigeant un certain nombre de déséquilibres actuels est apparu comme une forte préoccupation (renforcer les moyens des territoires les moins dotés en équipements, en situation d'isolement comme les zones rurales, reléguées ou enclavées, accroître le nomadisme culturel allant au-devant des populations, etc.).

Le rôle coordinateur de la Région a lui aussi été interpellé. Certaines demandes ont notamment souhaité l'expertise régionale concernant d'une part la connaissance de sa géographie prioritaire, afin de cibler les lieux pour de futures actions « hors les murs » et, d'autre part, des repères européens pour des échanges de coopération culturelle.

L'appui logistique régional est lui aussi sollicité, par exemple pour la recherche ou l'agrandissement de locaux.

Les difficultés spécifiques liées à la gouvernance régionale (compte tenu du nombre et de la diversité d'interlocuteurs de toute nature) paraissent devoir faire l'objet d'une attention toute particulière, d'autant que la création de la Métropole du Grand Paris va percuter de plein fouet la gouvernance actuelle.

L'idée d'amplifier des coopérations culturelles à tous les niveaux a elle aussi émergé (Etat – Etat en région – collectivités territoriales – institutions culturelles – monde associatif).

Le domaine des transports – une des compétences régionales – a suscité une multiplicité de réactions de natures différentes. Concernant le handicap, nombre de difficultés ont été soulignées notamment pour arriver aux lieux culturels, les plus nombreux concernant le transport souterrain (métro - RER), où pannes ou absences d'ascenseurs ou d'escalators sont autant d'obstacles infranchissables. Sur un autre plan, le coût du transport – prohibitif au regard des moyens des personnes et des associations concernées rend parfois la sortie impossible, même lorsque la visite ou le spectacle sont offerts gratuitement.

Autre domaine de compétence régionale, la formation vers les intervenants culturels pourrait faire l'objet d'un soutien renforcé.

La réalisation de documents adaptés aux différentes formes de handicap et de difficulté à la lecture. Dans la suite du travail entrepris avec la transcription du « magazine de la Région » en formule « facile à lire et à comprendre », une demande émerge d'avoir des documents émanant des différents services régionaux adaptés aux réalités que vivent une partie des Franciliens en difficulté avec la lecture pour cause de handicap ou de maîtrise difficile de la langue.

Bien entendu, les aspects financiers ont été source d'inquiétude. Dans un contexte de baisse, voire de retrait de subventions de l'Etat et de certaines collectivités, associations, institutions et collectivités sont attentives aux moindres baisses budgétaires car elles entraînent immédiatement réduction ou suppression d'activités et d'emplois. Une attente est donc forte de la part de nos interlocuteurs a minima d'un maintien des moyens perçus par la Région pour ceux qui en bénéficient, et d'une possibilité d'un soutien nouveau pour les autres. Dans les rapports avec la Région, un certain nombre d'associations ont particulièrement insisté sur la complexité des dossiers à remplir (jugée parfois digne des démarches pour obtenir des fonds européens) ainsi que sur un manque de reconnaissance de la part de leurs interlocuteurs.

D'une façon générale, la plupart des associations auditionnées, des secteurs de la pénitencier ou des lieux de soins, ainsi qu'un certain nombre de lieux culturels, apparaissent en souffrance face au manque de moyens financiers dévolus aux actions culturelles.

4.3 Sur quelques défis régionaux

La période à venir va connaître nombre d'évolutions qui vont influencer le paysage culturel : des évolutions territoriales avec, dans l'immédiat, la constitution en cours du Grand Paris ; des évolutions économiques, sur fond de réductions budgétaires en matière culturelle parfois drastiques de l'Etat comme de la part de collectivités territoriales ; des évolutions sociétales avec une fracture sociale accentuée et des évolutions technologiques. La Région capitale doit accompagner ces évolutions pour que la culture – un des atouts majeurs de l'Île-de-France - réponde à ses enjeux d'attractivité mais aussi de cohésion sociale.

Connaître et appréhender la réalité culturelle francilienne : Il faut le répéter : nous ne disposons pas des informations suffisantes pour une bonne connaissance des pratiques culturelles des Franciliens. Celles auxquelles nous avons pu nous référer résultent de données dispersées au sein d'organismes à dimension régionale ou de données nationales comportant parfois des incises particulières sur l'Île-de-France. Et encore, ces données éparses sont-elles parfois anciennes de près d'une dizaine d'années. Mieux connaître la réalité culturelle vécue par les Franciliens n'est pas le moindre des enjeux régionaux à venir. En la matière, diverses formulations ont été évoquées : mise en place d'un schéma directeur régional de la culture, création d'un observatoire des pratiques culturelles, « portage » par un organisme associé.

La culture, compétence partagée : c'est en principe un fait acquis, confortée par la loi NOTRe ; la culture reste une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités territoriales. L'Association des Régions de France (ARF), après en avoir revendiqué la compétence propre, souhaite dans une formulation récente que ce soit une compétence « partagée... et obligatoire ». Sous cette formulation aux apparences consensuelles se cache en effet un débat parfois soutenu. Ainsi, lors d'un colloque national des directions des affaires culturelles des collectivités territoriales, tenu à l'académie Fratellini en octobre 2014, des propos assez vifs ont été échangés concernant la mise en place d'un éventuel « chef de filat » destiné à coordonner l'action culturelle territoriale et à la mettre en cohérence. Ainsi, un certain nombre de communes et d'agglomérations se sont opposé à un « chef de filat » régional, au motif principal que les régions n'étaient pas les principaux financeurs de la culture. De ce fait, la situation laisse trop souvent apparaître des juxtapositions de politiques culturelles sans lien ni complémentarité entre elles. Nos auditions ont laissé apparaître un grand souhait de voir une coopération régionale accentuée à tous les niveaux : régional, métropolitain, départemental et communal, même si la Région subventionne d'ores et déjà des initiatives décentralisées.

La création de la Métropole du Grand Paris : la Métropole du Grand Paris est en train de se construire en particulier par une réflexion menée au sein de son comité de préfiguration. Un groupe dévolu à la question culturelle y a été installé. La place que le Grand Paris va tenir en matière culturelle aura de grandes conséquences sur la politique culturelle régionale. Cela d'autant que le Grand Paris va concentrer à la fois la plus grande densité de lieux culturels, les plus prestigieux et les plus grands moyens financiers. De la bonne articulation entre la Région et le Grand Paris risque donc de dépendre la cohérence et l'équité des politiques culturelles menées aux différents échelons franciliens nécessaires à l'équilibre territorial.

Réduire le déséquilibre territorial : les déséquilibres territoriaux qui marquent l'Île-de-France se retrouvent dans le domaine culturel : les territoires les plus pauvres, les plus enclavés, les plus victimes de ségrégation, les plus éloignés du centre de l'agglomération sont aussi ceux les moins dotés en offre culturelle. Le Grand Paris veut mener des projets d'implantation de lieux culturels en banlieue. Mais, force est de constater que c'est dans Paris, particulièrement pour les lieux de spectacle, que continuent de se créer des lieux culturels au grand dam de Thierry Tuot qui préconise début 2013 dans un rapport au premier ministre intitulé « la grande nation pour une société inclusive » : « posons donc le principe suivant, par la loi : interdisons la construction de nouvelles institutions culturelles ailleurs que dans les communes relevant des zones prioritaires de la politique de la ville dans les trente années à venir. ». Et de rajouter « si l'on avait mis la Philharmonie à Montfermeil et consacré la rénovation du Français à la création d'une première salle à Chanteloup-les-Vignes, etc. Et conçu ensuite évidemment tarifs et transports et services associés en fonction de ces localisations, on aurait mieux justifié les sommes investies ».

Les transports sont un enjeu essentiel pour améliorer l'accès à l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. La mise en place de la nouvelle carte « Navigo » à tarif unique, la construction du nouveau réseau Grand Paris Express et des nouvelles gares sont des mesures susceptibles de faciliter la mobilité des Franciliens ; il est cependant impossible aujourd'hui de connaître l'impact que ces évolutions pourront avoir sur les futures pratiques culturelles des Franciliens.

Les évolutions technologique et numérique : par le numérique et internet, le monde de la culture vit aujourd'hui une révolution technologique comparable à la révolution de Gutenberg. Il connaît également une importante transformation de ses modes de production et de diffusion. Jean-Paul HUCHON, dans une présentation de la politique culturelle régionale peut ainsi affirmer : « face à ces défis, nous devons nous protéger aussi bien de la nostalgie d'un monde qui n'est plus que des utopies faussement libératrices ».

Le fait de pouvoir découvrir les livres à peine parus sur les liseuses numériques, d'entendre des morceaux de musique sur des sites de téléchargement parfois même avant leur sortie officielle, de voir des spectacles en direct via internet, de pouvoir visiter les plus grands musées du monde depuis son domicile offre des perspectives jugées incroyables il y a encore peu d'années. Lors des auditions par la commission Culture et communication, nombre de nos invités ont insisté sur ces possibilités nouvelles ainsi que celles offertes à des publics jusqu'alors éloignés de l'offre culturelle, tout en soulignant aussi certaines limites.

Car cette révolution ne règle pas tous les problèmes. Il ne faut pas oublier qu'une part non négligeable de la population ne dispose pas de matériel lié aux évolutions technologiques ou ne sait pas ou que partiellement s'en servir. Et la majorité des publics concernés par cette situation se trouve être des publics en grande difficulté. N'oublions pas non plus la présence sur le territoire francilien de populations en situation d'illettrisme ou de graves difficultés avec l'écrit ou l'oral ce qui bloque aussi souvent le passage à ces nouvelles technologies. Obstacles auxquels il convient d'ajouter des inégalités territoriales avec des zones mal ou non couvertes ce qui constitue également une difficulté supplémentaire. De plus, si le fait de découvrir une œuvre à distance et d'une certaine façon encore mieux que sur place avec la possibilité d'aller sur une foule de détails, cela a aussi pour effet de couper le contact avec l'œuvre originale et notamment l'émotion qui s'en dégage, un manque fortement souligné par la DRAC lors de sa venue devant la commission. Autre élément à double face, si le visionnage préalable à partir de vidéos ou de webcams d'œuvres artistiques peut inciter à la découverte sur site, il peut tout autant avoir l'effet inverse du repli sur soi et de renoncement à des sorties familiales et d'autres formes collectives.

La Région Ile-de-France qui dispose d'un outil numérique, La Fonderie, a donc un rôle non négligeable à jouer pour veiller à la réduction de la fracture numérique francilienne qu'elle soit de nature territoriale, générationnelle, économique ou sociétale.

Au final, relever positivement ces défis contribuerait à favoriser l'accès de tous et toutes à l'accès à l'ensemble de l'offre culturelle. Comme cela a été indiqué en audition « la culture ne doit pas rester enfermée dans ses temples ». L'offre culturelle francilienne dans ses murs ou hors les murs doit être porteuse de lien social, de rencontre, d'échange. Elle doit contribuer à réduire les écarts, à faire tomber les barrières de quelque nature qu'elles soient. Nous l'avons vu des bonnes pratiques existent pour faire de la culture un élément fort du « vivre ensemble ». Elles sont nombreuses, parfois innovantes, surprenantes ; certaines bousculent les habitudes, remettent en question des pratiques de longue date. Les avancées sont notables. Pour autant, elles ne sont pas assez nombreuses, loin s'en faut. Il faut donc les démultiplier, essaimer, mais toujours en les adaptant à la réalité locale et aux envies des populations, en impliquant le plus possible les habitants. A l'évidence, il y aura de beaux succès, parfois aussi des échecs dont il faudra tirer les enseignements, mais l'on sait que dans le contexte difficile et le climat parfois tendu que nous vivons, la culture est un élément clé de la rencontre entre les Franciliens.

Conclusion

Au terme de près d'une cinquantaine d'auditions ou autres contacts sous diverses formes, nous avons rencontré un grand nombre d'initiatives, menées par des équipes salariées et bénévoles particulièrement motivées dans leur démarche d'ouvrir à l'ensemble des Franciliennes et Franciliens la diversité de l'offre culturelle abondante dans notre région capitale. Bien entendu, comme nous l'avons clairement indiqué en préambule, notre démarche ne prétend nullement à l'exhaustivité, d'autant qu'il existe bien d'autres réseaux et d'autres pratiques inscrites dans le paysage francilien tout aussi passionnantes que celles que nous avons présentées.

Pour nombreuses, diversifiées, et enrichissantes qu'elles soient, ces initiatives sont loin de permettre l'accès de tous à l'offre culturelle. Nous aurions aimé aller plus avant sur les aspects liés au nombre des personnes touchées et à la masse budgétaire engagée à travers des dispositifs mis en place. Mais les éléments que nous avons pu recueillir sont trop disparates, souvent incomplets pour avoir des données précises. Ce que nous pouvons dire, c'est que, dans les actions qui nous ont été présentées – en mêlant actions scolaires et adultes - à l'évidence ce sont plusieurs centaines de milliers de personnes (pour donner un élément de repère, concernant les deux lieux franciliens qui accueillent le plus de publics, Le Louvre et le Château de Versailles, nous sommes sur une estimation de 50 000 entrées liées aux publics spécifiques pour chacun de ces deux établissements – un chiffre non négligeable) qui ont pu avoir souvent pour la première fois une ouverture vers l'offre culturelle. Mais, si nous nous référons - en l'absence de données régionales – à celles nationales de l'INSEE et du CREDOC, estimant qu'une personne sur quatre de notre pays vit en retrait de la vie culturelle, on voit que ce sont au moins 3 millions de Franciliens qui devraient être concernés directement par ces mesures.

Il reste donc fort à faire. Dans une période difficile marquée par une progression du chômage, la montée de la pauvreté et de la précarité, le recours au repli sur soi individuel ou communautaire, la méfiance de l'autre, la dimension collective de l'action culturelle montre qu'elle est un élément indispensable voire clé du lien social. Car les pratiques culturelles et artistiques, si elles sont sources d'enrichissement personnel largement reconnu ont aussi des vertus collectives. Sortir ensemble, notamment dans un cadre de mixité et d'inclusion sociales c'est aussi découvrir l'autre, les autres, d'autres réalités, l'échange, le partage, en résumé le vivre ensemble.

Mais, pour essaimer et amplifier ces bonnes pratiques, il faut bien évidemment des moyens à la hauteur des besoins. Or, à tous les niveaux de l'action publique, de l'Etat comme des collectivités territoriales, des restrictions budgétaires sont mises en œuvre. Et trop souvent, la culture – considérée comme un supplément d'âme - en est la principale victime. Ainsi, au début de l'année 2015, la presse a présenté une « cartocrise nationale » indiquant que nombre de festivals avaient été annulés pour l'année à venir, en raison d'arrêts ou de baisses conséquentes de financements. Au-delà des festivals, ce sont parallèlement des lieux culturels qui ont dû comme on dit pudiquement « réduire la voilure » ou même dans des cas extrêmes mettre la clé sous la porte. L'Ile-de-France en a, elle aussi, subi des conséquences, alors même paradoxalement que la culture constitue un atout majeur pour l'attractivité de la région capitale. Il est incongru de constater que des millions de touristes viennent de la planète entière pour découvrir les trésors culturels que recèle l'Ile-de-France, alors que près d'un quart de la population francilienne en est écarté. Plus que jamais dans une région où la fracture sociale est la plus criante d'entre toutes, il est essentiel de dynamiser ce lien social qui manque tant. La culture, si elle n'est pas la panacée à tous les maux de notre société, en est cependant un des remèdes. Les exemples que nous avons rencontrés et cités nous confortent tout à fait dans ce point de vue.

Glossaire

ACSé : Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

Actes IF : réseau francilien de lieux artistiques et culturels indépendants qui accompagnent la création contemporaine

AHF : Action handicap France

ANLCI : Association nationale de lutte contre l'illettrisme

ANRAT : Association nationale de recherche et d'action théâtrale

ARCADI : Action régionale pour la création artistique et la diffusion en Ile-de-France

ARF : Association des Régions de France

ARIAM : Association régionale d'information et d'actions musicales

ATD : Agir tous pour la Dignité – Quart Monde

BNF : Bibliothèque nationale de France

BSF : Bibliothèques sans frontières

CNC : Centre national du cinéma

COFACRIF : Coordination des fédérations et associations culturelles et de communication de la Région Ile-de-France

CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CRJ : Conseil régional des jeunes

CRT IDF : Comité régional du tourisme Ile-de-France

CRTH : Centre de recherche théâtre handicap

DAC : Direction des affaires culturelles

DEMOS : programme d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale

DISP : Direction interrégionale des services pénitentiaires

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FNARS : Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale

FRAC : Fonds régional d'art contemporain

IAU : Institut d'aménagement et d'urbanisme

IGAS : Inspection générale des affaires sociales

IMP IME : Institut médico-pédagogique - Institut médico-éducatif

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

LSF : Langue des signes française

MOTIF : Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France

ONDIF : Orchestre national d'Ile-de-France

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

RECA : Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité

RIF : Réseaux Ile-de-France : ensemble de lieux culturels franciliens dédiés aux musiques actuelles

RMN : Réunion des monuments nationaux

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture

Annexes

Annexe 1

Adhérents à « Vivre ensemble » : Archives Nationales - Bibliothèque Nationale de France - Centres des Monuments Nationaux - Centre National de la Danse - Centre National du Cinéma - Château d'Ecouen - Château de Fontainebleau - Château de Versailles - Cité de l'Architecture et du Patrimoine - Théâtre National de Chaillot - Gaité Lyrique - Institut du monde arabe – Mac Val - Maison de la Radio - Musée de Cluny - Musée de l'histoire de l'immigration - Musée d'Orsay - Musée du Louvre - Musée du quai Branly - Musée Guimet - Musée national du Château de Malmaison - Parc de La Villette - Centre Pompidou - Bibliothèque publique d'information Centre Pompidou - Opéra-comique - Palais de Tokyo - Philharmonie de Paris - Réunion des musées nationaux Grand Palais - Universciences (Cité des sciences et de l'industrie et Palais de la découverte).

Adhérents à la RECA : Archives nationales - Bibliothèque nationale de France - Centre Pompidou - Bibliothèque publique d'information Centre Georges Pompidou - Centre des monuments nationaux - Château de Versailles - Cité de l'architecture et du patrimoine - Cité de la musique - Comité régional du tourisme Paris Ile-de-France - Conseil départemental de Seine-et-Marne - Conseil départemental des Hauts-de-Seine - Domaine de Chantilly – Musées d'Orsay et de l'Orangerie - Musée de l'air et de l'espace - Musée de l'armée - Musée de l'histoire de l'immigration - Musée de la Poste - Musée des arts et métiers - Musée du Louvre - Musée du quai Branly - Musée national de la marine - Musée Rodin - Muséum national d'histoire naturelle - OPPIC (opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) – Philharmonie - RMN Grand Palais - Sèvres cité de la céramique - Théâtre national de Chaillot – Universcience.

Transvers'Arts 2015-2016 : Compagnie Rabeux - la Colline - la Comédie Française - la Ferme du Buisson - le Monfort - le Mouffetard - l'Onde Centre d'art - la Scène Watteau - le Tarmac - Maison des Arts de Créteil - Nanterre Amandiers - Nouveau théâtre de Montreuil - Parc de La Villette - Théâtres de la Bastille, de la Cité Internationale, de l'Aquarium, de Chaillot, de la Commune, des Quartiers d'Ivry, de Sartrouville, de la Ville Abbesses, du Rond-Point, Dunois, Firmin-Gémier, Paris-Villette - Odéon théâtre de l'Europe - Théâtre 71 - T2G Gennevilliers – 104.

Paris musées : Catacombes de Paris - Crypte archéologique du parvis Notre-Dame - Maison de Balzac - Maison de Victor Hugo – Musée Carnavalet - Musée Cernuschi - Musée Cognacq-Jay - Musée de la Libération de Paris - Musée de la Vie Romantique - Musée Zadkine - Palais Galliera - Petit Palais.

Annexe 2

Quelques sources citées :

Chiffres clés de la culture ministère de la Culture et de la communication - département des études, de la prospective et des statistiques - 2014 et 2015.

La visite des musées, des expositions et des monuments - CREDOC - juin 2012.

Actes des Assises nationales « Culture et Régions » tenus en région Rhône-Alpes - ARF - janvier 2013.

Actes des Assises nationales des DAC tenu en octobre 2014 à l'Académie Fratellini - DAC - juin 2015.

Rapport L'accès aux droits culturels : quelles pratiques dans les associations de lutte contre l'exclusion - FNARS - décembre 2012.

Culture et grande pauvreté - ATD QUART MONDE - Père Joseph WRESINSKI.

Dossier Politiques culturelles, renforcer la participation des habitants - La Gazette des communes - juillet 2014.

La grande nation pour une société inclusive – Thierry TUOT - Rapport au Premier Ministre – 2013.

La culture au cœur des politiques interministérielles - La Lettre du Préfet de Région IDF - décembre 2010.

La politique culturelle régionale - publication CRIF 2012.

Handicap : vers l'égalité par l'accessibilité universelle - publication CRIF – 2014.

Les Franciliens et la culture - note rapide IAU RIF - 2006.

La politique culturelle régionale - Conseil régional 2011.

Trois Franciliens sur dix sont en difficulté importante à l'écrit, à l'oral ou en calcul - INSEE - ANLCL - Ile-de-France à la page - octobre 2013.

Les adolescents et la culture, un défi pour les institutions muséales - INJEP - Cahiers de l'action – 2011.

La dimension culturelle du Grand Paris - Rapport JANICOT - 2011.

Chartes de « Vivre ensemble » et de la RECA.

Annexe 3

Le prétexte de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales (premières financeuses en France de l'art en général) entraîne, depuis un an et va induire dans un futur proche, un nombre exponentiel de suppressions de rendez-vous artistiques (festivals, rencontres, « temps forts », etc...), fermetures d'établissements (centres d'art contemporains, scènes conventionnées, théâtres municipaux, fabriques, lieux intermédiaires), annulations de résidences et de projets d'artistes et disparitions d'espaces de création, soit un rétrécissement de plus en plus marqué des possibilités pour les artistes de créer ou de montrer leurs œuvres et d'associer les publics à leur genèse.

Ainsi, on assiste au démantèlement du réseau francilien. Le centre d'art contemporain des Eglises à Chelles, le centre d'art de Brétigny-sur-Orge, La Blanchisserie à Ivry-sur-Seine, le théâtre Simone Signoret à Conflans-Sainte-Honorine ont fermés. Le projet de la Scène conventionnée du Blanc Mesnil, la résidence du Théâtre du voyage intérieur à Eaubonne ont violemment été suspendus. L'existence de Confluences, de La Générale et de La Loge à Paris, de Mains d'Oeuvre à Saint-Ouen, de la Maison de la poésie de Saint Quentin-en-Yvelines et du Hall de la chanson est menacée. Les projets de la Maille aux Lilas, des Anciennes Cuisines à Ville Evrard, de la Friche / Amin Théâtre à Viry-Châtillon, de la Parole Errante à Montreuil, du Théâtre de l'Aquarium, du Théâtre de la Cité internationale, du Théâtre de l'Ouest parisien sont remis en cause. Les festivals Blues à Saint-Pierre du Perray, Rock'in Kiosque à Saint-Michel-sur-Orge, Le Potager du Rock à Versailles, Triel Open Air, les Muzik'Elles de Meaux, La Défense Tour Circus, Artère publique à Cergy-Pontoise, Les Guinguettes de l'Yvette à Chilly Mazarin, Paris Cinéma ont été annulés ou supprimés. La liste est loin d'être exhaustive et ne tient pas lieu des coupes budgétaires qui atteignent un grand nombre d'acteurs culturels franciliens. Ces lieux, projets ou festivals s'inscrivent dans un écosystème où la dégradation et la disparition de certains vont déclencher un dérèglement généralisé.

En Ile-de-France, compte tenu du fort bassin de population et de la disproportion entre la concentration des forces artistiques et l'insuffisance des moyens et des outils, la situation, difficile depuis longtemps déjà, s'achemine vers une issue inédite. Les artistes franciliens ne seront bientôt plus en mesure de s'exprimer et les spectateurs de rencontrer les œuvres, faute de moyens et de lieux en capacité de les accueillir.

Source : Syndeac (Syndicat des entreprises artistiques et culturelles).



Conseil économique, social et environnemental régional d'Île-de-France
33 rue Barbet-de-Jouy • 75007 Paris • Tél. : 01 53 85 66 25

www.ceser-iledefrance.fr